



# INFO VALENCE

## ETE 2007

### L'ESPRIT CITOYEN C'EST...



Respecter son voisinage en limitant le bruit même pendant les périodes autorisées, et n'oubliez pas que le bruit est interdit entre 19 h et 8 h tous les jours, dimanche et jours fériés.



Respecter l'interdiction de brûler du 1er mars au 30 septembre.

- Tenir son chien en laisse,
- éviter qu'il ne fasse ses déjections devant les entrées d'habitation,
- ne pas le laisser aboyer toute la journée.



Ne pas laisser ses enfants hurler ce qui importune les voisins.

Respecter l'environnement en jetant ses papiers ou détritiques dans une poubelle et non dans la rue.



Rentrer les poubelles dès que possible après le passage des éboueurs afin de laisser le passage des poussettes sur les trottoirs.



Faire respecter aux enfants les lieux de cultes, comme le cimetière ou le monument aux morts.



## SOMMAIRE

Etat-Civil	p. 1
Mot du Maire	p. 2
Agenda	p. 3
En bref	p. 4
Sécheresse	p. 6
Charte de bon voisinage	p. 8
Comptes-rendus	p. 10
Sorties club des anciens	p. 19
Vœux du Maire	p. 20
Galette des anciens	p. 22
Code de la route	p. 23
Fête communale-8 mai	p. 24
Une page d'histoire	p. 25
CSCV	p. 34
Cannes 2007	p. 38
La chorale du Bonheur	p. 41
RPI	p. 42
VALC	p. 43
Commerçants	p. 45

Fiche recensement Saint Nicolas  
Si ce n'est pas encore fait !!

## ETAT-CIVIL



### Naissances

Kalista EDOUARD née le 1<sup>er</sup> Février  
2007

Kimi FARGEAS née le 29 Juillet 2007

Bienvenue aux nouveaux bambins



### Mariage

Louis-Philippe TEIXEIRA-LEITE et  
Stéphanie BULLOT le 26 août 2006

Félicitations aux nouveaux époux

## LE MOT DU MAIRE

Le premier trimestre a été consacré à l'élaboration de notre budget communal.

Il reprend bien évidemment les orientations données lors de la présentation des vœux et en particulier :

### **Etablissement d'un contrat rural qui permettrait de financer au moins en grande partie :**

Les travaux d'agrandissement de la mairie,

La poursuite de la rénovation de notre église : ravalement des murs extérieurs

L'aménagement de la place.

### **A ce jour nous attendons une réponse aux dossiers de subventions demandées pour les travaux :**

De la salle Marius Albert

De la réparation du clocher de l'église

Du stade :

pose de filets pare ballons ;  
éclairage et aménagement du terrain.

La salle Marius Albert est très demandée soit par les valençois soit par des personnes extérieures. Il serait donc urgent que nous puissions lancer ces travaux.

Par contre la mise en place d'un trottoir piétons destiné aux enfants de l'école

doit être annulée ou voire reportée pour le moins. En effet, le coût extrêmement élevé ne permet pas d'y donner suite.

Nos regrets sont atténués grâce au civisme des automobilistes qui ont accepté spontanément et durablement de garer leur véhicule sur la place de l'église. Il reste toujours quelques irréductibles mais ils sont rares Je vous remercie tous d'avoir modifié vos habitudes y compris pendant les averses de pluie ce qui n'est pas toujours évident.

Les autres perspectives proposées en début d'année seront étudiées dans le courant du second semestre 2007.

Ce nouveau budget n'entraînera pas d'augmentation de l'impôt pour la commune. C'est avec plaisir que je le souligne d'autant que notre équipe remarque avec satisfaction que pour la douzième année consécutive les choix faits ne modifieront pas la fiscalité communale.

### **Classes de découverte**

Les enfants suivant leur scolarité dans les classes de Mesdames NARMES et CAZE sont partis cette année à DAGLAN. Sans nul doute le Périgord les a enchantés. Un grand merci à nos enseignantes car sans leur disponibilité ce voyage n'aurait pu être réalisé.

En attendant je vous souhaite à tous d'agréables et reposantes vacances.

## AGENDA

4 juin	collecte des encombrants
4 juil	vacances d'été
14 juillet	feu d'artifice
3 sept	collecte des encombrants
4 sept	rentrée des classes primaires
11 nov	commémoration de l'armistice
3 déc	collecte des encombrants
8 déc	Saint Nicolas

## ELECTIONS 2007

### PRESIDENTIELLES

#### 1er tour (22 avril)

Inscrits : 482 - Votants : 426 - Exprimés : 423

Olivier Besancenot : 16 voix	Marie-George Buffet : 8 voix
Gérard Chivardi : 2 voix	François Bayrou : 81 voix
José Bové : 1 voix	Dominique Voynet : 4 voix
Philippe De Villiers : 10 voix	Ségolène Royal : 88 voix
Frédéric Nihous : 0 voix	Jean-Marie Le Pen : 58 voix
Arlette LAGUILLER : 6 voix	Nicolas SARKOZY : 149 voix

#### 2ème tour (6 mai)

Inscrits : 483 - Votants : 416 - Exprimés : 398

Nicolas Sarkozy : 243 voix	Ségolène Royal : 155 voix
----------------------------	---------------------------

### LEGISLATIVES

1er tour : 10 juin

2ème tour : 17 juin

## EN BREF...

### LA TAILLE DES HAIES

Nous vous remercions de veiller à ce que les branches et racines des arbres et arbustes qui avancent sur les trottoirs et les voies communales soient coupées à l'aplomb des limites de ces voies, dans l'alignement de la clôture et ne pas déborder sur la voie publique (arrêté préfectoral du 17 mars 1965 et code des communes, articles 2212-2)

### LES MAINS VERTES SERONT RECOMPENSEES

Arums et bégonias, dahlias et géraniums, pétunias et lilas, hortensias et rosiers, lavandes et marguerites, odeurs envoûtantes, couleurs chatoyantes et formes harmonieuses, tels sont quelques-uns des ingrédients d'un massif ou d'une jardinière réussis.

Cet été encore, le jury du traditionnel concours des jardins et balcons fleuris récompensera les plus inspirés des participants inscrits et « non inscrits »

### INTEGRATION DE LA LIGNE 92

A partir du 2 avril 2007, la société de transport VEOLIA dessert les communes de Valence-en-Brie, Pamfou, le Châtelet-en-Brie et Sivry-Courtry en direction de Melun et Corbeil-Essonnes pour les salariés de l'usine SNECMA, mais elle s'adresse aussi à tous les habitants de ces communes.

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un différend vous oppose à un particulier, à un commerçant, à une entreprise... n'hésitez pas à vous adresser au Conciliateur de Justice : Jean-Yves LE CALVEZ.

Chargé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris d'assumer cette fonction sur le canton du Châtelet-en-Brie, le conciliateur de justice, assermenté et tenu au secret professionnel, peut vous aider à régler gratuitement et en évitant un procès de très nombreux litiges : recouvrement de créances, dettes impayées, troubles anormaux du voisinage, conflits familiaux (hors divorce, garde d'enfants et pension alimentaire), rapports entre copropriétaires et entre copropriétaires et syndicats, rapports entre bailleurs et locataires, litiges liés au droit de la consommation, rapports commerçants-consommateurs, cette liste n'étant pas exhaustive, bien d'autres litiges peuvent justifier l'intervention du Conciliateur de Justice. En revanche, le conciliateur de justice ne peut en aucun cas intervenir dans les conflits entre les particuliers et l'Administration.

Jean-Yves LE CALVEZ assure des permanences à la mairie du Châtelet-en-Brie, le premier mardi et le troisième vendredi du mois, de 15 h à 18 h. Pour prendre rendez-vous appelez au 01.60.69.40.40 (demandez Melle Céline MASDEBAIL)

## COMMUNIQUE DE LA CPAM

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les enfants de moins de 16 ans peuvent être inscrits sur la carte vitale de leurs deux parents.**

Cela peut faciliter la consultation d'un professionnel de santé et le remboursement des soins.

Si vous souhaitez que vos enfants le soient :

- contactez d'abord votre mutuelle pour savoir si elle accepte cette démarche,
- adressez ensuite une demande précisant les numéros de sécurité sociale des deux parents, accompagnée d'une photocopie de votre livret de famille à :

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE ET MARNE  
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

## COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

### « AVEC LES BEAUX JOURS, LES NUISANCES SONORES REVIENNENT »

Les Pocket bikes, mini motos à moteur thermique ou électrique, ne sont pas autorisées sur les voies ouvertes à la circulation publique (route, chemin, parking de centres commerciaux...). Elles peuvent en revanche être utilisées sur les terrains privés.

C'est un phénomène de mode, outre les nuisances sonores, il y a un risque important d'accident. Généralement, ce sont des très jeunes enfants qui les utilisent. C'est de la responsabilité des parents d'interdire l'usage de tels engins sur la voie publique.

Il est rappelé que l'utilisation de ce genre de mini moto est une contravention de 4<sup>ème</sup> classe, prévue et réprimée par l'article R.321-4 al. 3 du code de la route, avec une amende minorée à 90 €.

**N'ATTENDONS PAS QUE NOS ENFANTS SOIENT VICTIMES D'ACCIDENT POUR REAGIR.**

L'Adjudant-Chef ROUANET  
Commandant de la Brigade  
de Gendarmerie du Châtelet-en-Brie

## COMMUNIQUE DES POMPIERS

Découvrez-vous un **nouveau métier**, public, dynamique, travail en équipe, solidarité, à dominante sportive, riche en connaissances générales et en évolution perpétuelle.

Etre âgé de **18 ans** minimum et 55 ans au plus en tant que **Sapeur Pompier Volontaire** non Officiers.

Jouir de ses droits civiques, pas d'inscription au casier judiciaire,  
A jour du code du service national.

Remplir les conditions d'aptitudes physique et médicale définies par l'arrêté ministériel du 6 Mai 2000.

Pour tous **renseignements** s'adresser au Centre d'Incendie et de Secours de LA GRANDE PAROISSE.

Au **01 60 57 06 95** ou au **06 75 09 28 99**.

Le Chef de Centre  
Major **GOURDON Gérard**

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

# SECHERESSE 2007

## MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU POUR LA NAPPE DE CHAMPIGNY SEUIL DE CRISE RENFORCEE

Suite aux déficits pluviométriques successifs de ces dernières années, et malgré un début de pluviométrie normale, la nappe de Champigny reste fin janvier sous le seuil de crise renforcée. La recharge de la nappe qui n'a débutée que très tardivement, n'a pas permis une remontée suffisante du niveau.

Compte tenu de cette situation très difficile, le Préfet a décidé par arrêté préfectoral de prendre de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau.

Pour les particuliers et professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures	Franchissement du seuil de crise renforcée
Lavage des véhicules	Interdit, sauf en cas d'obligation réglementaire ou technique
Arrosage des pelouses, des espaces verts, des espaces sportifs de toute nature et des haras	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Arrosage interdit sauf pour les greens des terrains de golfs autorisés entre 20h et 8h
Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	Interdit entre 8 h et 20 h
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit sauf impératif sanitaire et balayeuses laveuses automatiques
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire
Irrigation des grandes cultures	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Prélèvements par forages interdits, sauf dérogation particulière accordée par la DDAF pour le maïs et les betteraves.
Irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h.
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdit, sauf pour les chantiers en cours.
Plans d'eau	Remplissage et maintien en eau interdit; vidange interdite

Par ailleurs, il vous est demandé d'utiliser l'eau au plus juste des besoins, d'éviter tout gaspillage et réserver cette ressource rare aux usages prioritaires.

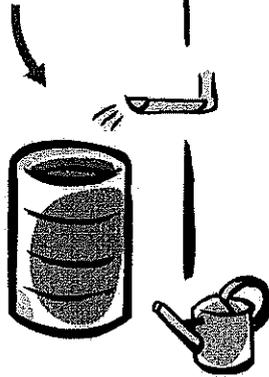
En cas de demande d'informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt : [www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr) ou nous contacter par téléphone au **01.64.41.33.85**.



## Comment économiser l'eau à la maison ?

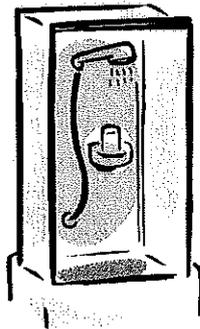
### arrosage

Récupérez l'eau de pluie pour arroser votre jardin : elle est gratuite ! De plus, en arrosant le soir ou le matin, votre arrosage sera plus efficace et, par conséquent, nécessitera moins d'eau.



### douche

Prenez une douche, 60 l, plutôt qu'un bain, 150 l, et fermez le robinet pendant que vous vous savonnez.



### toilette

Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents.

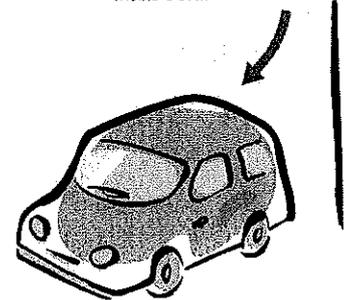


### WC

Équipez vos sanitaires d'un WC double commande, moins gourmand en eau : 3 à 6 l au lieu de 10 l.

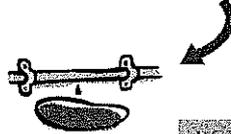
### lavage de voiture

Lavez moins souvent votre voiture et si possible dans une station de lavage qui consomme moins d'eau.



### fuite

20% de l'eau consommée part en fuites, alors pensez à vérifier vos canalisations et installations.



### lessive

Utilisez le programme économique de votre lave-linge, et ne le faites pas tourner à moitié vide. En diminuant aussi la dose de lessive, la qualité du lavage ne sera pas altérée, et vous contribuerez en plus à la protection des rivières.



## L'EAU AU QUOTIDIEN

# Économiser l'eau



### Économiser pour préserver la ressource

En économisant l'eau au quotidien par de petits gestes simples et à la portée de tous, c'est autant d'économies réalisées sur votre facture d'eau.

Hormis cette simple question financière, la chasse au gaspillage de l'eau sert avant tout à protéger l'environnement et préserver la ressource en eau.

Voici quelques gestes simples pour y parvenir :

- Traquer les fuites.
- Ne pas laisser couler l'eau pendant la vaisselle, le brossage de dents, ...
- Choisir des équipements électroménagers économes en eau.
- Préférer les douches aux bains.
- Récupérer l'eau de pluie pour les arrosages.

#### Le saviez-vous ?

Les phosphates des lessives rejetées dans le milieu naturel entraînent l'eutrophisation des rivières, et, à terme, la mort des poissons.

## CHARTRE DE BON VOISINAGE

En partenariat avec... JEUNES AGRICULTEURS de Seine et Marne et l'UNION DES MAIRES de Seine et Marne

### UNE CHARTE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La campagne, c'est quoi ?

« Vivre à la campagne » devient un rêve pour de plus en plus de citoyens. Les enfants y respirent le grand air, le coq chante, le paysage évolutif borde les chemins et les routes lors des promenades à pied, à vélo ou même en voiture.

On peut se détendre dans un environnement où il faut bon vivre, se défouler grâce aux associations sportives, respirer là où l'air est pur et le calme vraiment reposant.

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait !

En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec quelques contraintes d'un espace dédié avant tout au travail. Avant d'arriver à des situations parfois extrêmes de guerre de voisinage, de plaintes diverses, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens.

Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, alors que pour les seconds, c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.

Pourquoi une charte ?

Vous désirez acheter ou construire à la campagne, mais êtes-vous prêt à accepter les légers désagréments dus à l'activité agricole ?

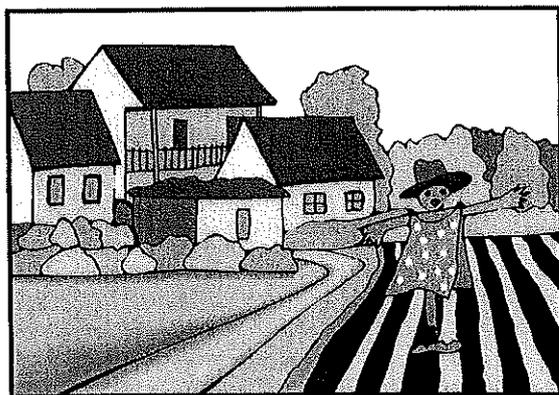
Depuis toujours, la campagne a une vocation purement agricole, mais depuis une dizaine d'années, cet espace attire de nombreux habitants des villes.

La campagne c'est :

- ✓ une qualité de vie différente et plus saine,
- ✓ des paysages évoluant au gré des saisons,
- ✓ un lieu idéal pour vivre en famille,
- ✓ mais aussi un lieu de grande activité.

Cependant, la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux » peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits.

L'objectif de la « Charte de bon voisinage » mise en place par le syndicat des jeunes agriculteurs de Seine et Marne (JA77) est de palier aux lacunes des différents protagonistes et de rappeler quelques principes de cordialité. Ainsi, nous éviterons ensemble les litiges occasionnés par les uns ou les autres.



## POUR BIEN S'ENTENDRE, QUELQUES PRINCIPES :

### **Les citadins « j'arrive... »**

Avant de me décider à résider à la campagne, je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger.

- \* Je m'installe en connaissance de cause,
- \* Pour préserver une campagne propre, je ne jette pas mes déchets dans la nature,
- \* Je suis à la campagne, les routes sont étroites, je fais encore plus attention à ma vitesse et au changement de direction des engins agricoles,
- \* Même s'il n'y a pas de clôtures ou de panneaux, un champ est une propriété privée où je n'ai pas le droit de me promener, ni de cueillir des céréales, des fruits et des légumes sans autorisation,
- \* Je ne touche pas au matériel,
- \* Je tiens mon chien en laisse,
- \* Je taille mes haies et arbres pour éviter qu'ils n'empiètent sur le champ voisin et ne dégradent le matériel agricole

### **Les agriculteurs : « je travaille... »**

- \* Je travaille en respectant la réglementation,
- \* Je fais mon possible pour diminuer les nuisances sonores et olfactives notamment les week-ends,
- \* Je tiens compte de la météo, et notamment des vents, lorsque j'entretiens mes cultures,
- \* Lorsque je me déplace avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions nécessaires pour ne pas trop gêner la circulation et éviter de trop salir les routes.

## APPRENDRE A SE CONNAITRE

En partant du principe que nos enfants jouent ensemble, vont dans la même école, que nous nous croisons régulièrement à la boulangerie, à la boucherie... il est plus vivable d'être en bon terme.

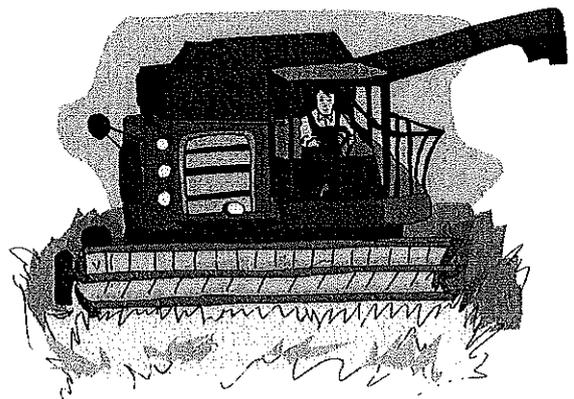
Etre voisins, c'est aussi se rendre service mutuellement !

Car si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherche, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement. Rien n'est pire que de s'ignorer.

En faisant connaissance, nous partageons et nous nous découvrons les uns les autres ce qui évite d'éventuels conflits.

Chacun respecte son entourage car nous ne sommes pas seuls au monde.

## SE CONNAITRE PERMET DE SE COMPRENDRE



# COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 NOVEMBRE 2006

Etaient présents :

Messieurs VAUCOULEUR, GODRY, POULAIN, BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, Mme LETANG, Mr TOUSSAINT

Absents avec pouvoir :

Mme DEBRAY pouvoir à Mr BRUNEAU  
Mme DUBREUIL pouvoir à Mr VAUCOULEUR

Absente excusée :

Mme FAURE

Absents :

Messieurs VALOGNES et DEBRAY

## 1/ GARANTIE D'EMPRUNT OPDHLM

### a) 10 RUE DES BORDES

Vu la demande formulée par OPDHLM de Seine et Marne,  
Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et financier,  
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 2021 du code civil

DELIBERE avec 11 voix pour et 1 abstention,

La commune de Valence-en-brie, accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 32 379,50 €, représentant 10 % d'un emprunt de 323 795,00 €, que l'OPDHLM de Seine et Marne se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 8 logements, situés 10 rue des Bordes à Valence-en-Brie.

	PLUS Construction	PLUS Foncier	PLAI Construction	PLAI Foncier
Montant	39 547.00 €	115 570.00 €	43 024.00 €	125 654.00 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel(1)	3.75 %	3.75 %	3.25 %	3.25 %
Taux annuel de progressivité (1)	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %
Modalité de révision des taux (2)	DL	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A*	Livret A*	Livret A*	Livret A*
Valeur de l'indice de référence	2.75 %**	2.75 %**	2.75 %**	2.75 %**
Différé d'amortissement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence(\*) dont la valeur(\*\*) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible d'être révisé lors de l'établissement du contrat de prêt en cas de variation de la valeur de l'indice de référence(\*\*), mais aussi suite à un changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée de prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence(\*)

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2) DL : Double révisabilité limitée

Garanties :

Garants	PLUS		PLUS FONCIER	
	Montant garanti	Quotité garantie	Montant garanti	Quotité garantie
Commune de Valence-en-Brie	3 954.70 €	10.00 %	11 557.00 €	10.00 %
Département de Seine et Marne	35 592.30 €	90.00 %	104 013.00 €	90.00 %
<b>TOTAL GARANTI PAR PRÊT</b>	<b>39 547.00 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>115 570.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Garants	PLAI		PLAI FONCIER	
	Montant garanti	Quotité garantie	Montant garanti	Quotité garantie
Commune de Valence-en-Brie	4 302.40 €	10.00 %	12 565.40 €	10.00 %
Département de Seine et Marne	38 721.60 €	90.00 %	113 088.60 €	90.00 %
<b>TOTAL GARANTI PAR PRÊT</b>	<b>43 024.00 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>125 854.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Valence-en-Brie s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

b) 12 rue des Bordes

Vu la demande formulée par OPDHLM de Seine et Marne,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et financier,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil

DELIBERE avec 11 voix pour et 1 abstention,

La commune de Valence-en-brie, accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 39 269.70 €, représentant 10 % d'un emprunt de 392 697,00 €, que l'OPDHLM de Seine et Marne se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 8 logements, situés 12 rue des Bordes à Valence-en-Brie.

	PLUS Construction	PLUS Foncier	PLAI Construction	PLAI Foncier
Montant	273 049.00 €	9 794.00 €	106 051.00 €	3 803.00 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel(1)	3.75 %	3.75 %	3.25 %	3.25 %
Taux annuel de progressivité (1)	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %
Modalité de révision des taux (2)	DL	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A*	Livret A*	Livret A*	Livret A*
Valeur de l'indice de référence	2.75 %**	2.75 %**	2.75 %**	2.75 %**
Différé d'amortissement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence(\*\*) dont la valeur(\*\*) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible d'être révisé lors de l'établissement du contrat de prêt en cas de variation de la valeur de l'indice de référence(\*\*), mais aussi suite à un changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée de prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence(\*)

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2)DL : Double révisabilité limitée

Garanties :

Garants	PLUS		PLUS FONCIER	
	Montant garanti	Quotité garantie	Montant garanti	Quotité garantie
Commune de Valence-en-Brie	27 304.90 €	10.00 %	979.40 €	10.00 %
Département de Seine et Marne	245 744.10 €	90.00 %	8814.60 €	90.00 %
TOTAL GARANTI PAR PRÊT	273 049.00 €	100.00 %	9 794.00 €	100.00 %

Garants	PLAI		PLAI FONCIER	
	Montant garanti	Quotité garantie	Montant garanti	Quotité garantie
Commune de Valence-en-Brie	10 605.10 €	10.00 %	380.30 €	10.00 %
Département de Seine et Marne	95 445.90 €	90.00 %	3 422.70 €	90.00 %
TOTAL GARANTI PAR PRÊT	106 051.00 €	100.00 %	3 803.00 €	100.00 %

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Valence-en-Brie s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

## 2/ VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Mr le Maire explique que l'an passé, du bois a été coupé et qu'il serait souhaitable de le vendre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 30 € le prix du stère de bois de chauffage.

## 3/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Pavillon de l'ancienne école devrait être bientôt vendu.  
Barrières en bois aux Fours à Chaux détériorées.  
Plusieurs lampes d'Eclairage Public qui ne fonctionnent pas.  
Les plaques d'égouts rue Octave Rousseau seront changées prochainement.

Mr GODRY signale que le stationnement rue Marcel Dessonnes devient problématique. Mr le Maire répond qu'il va prendre contact avec les riverains.

Lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes, Mr PIERUCCI explique que les communes de Maincy et Crisenoy ont émis le vœu d'entrer dans notre Communauté de Communes. La Communauté de Communes est favorable, mais il faut que les communes concernées fassent une demande officielle.

Mr TOUSSAINT s'est rendu avec Mme FAURE chez un imprimeur pour le livre des histoires de Mr et Mme BULLOT. Le devis s'élève à 2 000 € TTC pour 100 à 200 exemplaires. Mr le Maire demande s'il est possible de voir un exemplaire avant. Cette discussion reprendra en début d'année 2007.

La séance est levée à 20 h 00

13 MARS 2007

Présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs POULAIN, GODRY, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TOUSSAINT

Absents : Mr DEBRAY pouvoir à Mr LUZU,  
Mr TISSIER pouvoir à Mr GODRY,  
Mr VALOGNES,  
Mmes DEBRAY et LETANG

## 1) DEMANDE DE SUBVENTIONS

### a) Aménagement d'une aire de jeux

Le conseil municipal à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE de 45 % pour :

- Aménagement d'une aire de jeux 1 416.08 euros H.T.
- Montant de la subvention 637.23 euros

Accepte d'engager ces opérations qu'à réception des notifications des subventions.

Autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations aussi bien la passation de marchés, de lettre de commande, si nécessaire.

### b) Pose d'un poteau incendie

Le conseil municipal à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE de 60 % pour :

- Pose d'un poteau incendie 3 309.45 euros H.T.
- Montant de la subvention 1 985.67 euros

Accepte d'engager ces opérations qu'à réception des notifications des subventions.

Autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations aussi bien la passation de marchés, de lettre de commande, si nécessaire.

## 2) PRET RELAIS

Considérant les dépenses importantes de l'année 2007,

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le prêt relais dont les caractéristiques seront précisées dans le contrat.

## 3) TARIF DU LIVRE SUR QUELQUES EPISODES DES HISTOIRES DE VALENCE ET REGIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la confection d'un livre sur les histoires de Valence.

Fixe le tarif de vente de ce livre à 25 € l'unité

Décide d'inclure dans la régie existante (la salle des fêtes), celle concernant la vente de ce livre.

## 4) TARIF TAXI

Vu l'augmentation des tarifs de transport taxi

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix du ticket de taxi aller simple à 1.33 € et le prix de la garantie de recettes à 14.27 € pour l'année 2007.

## 5) TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs des concessions cimetière pour l'année 2007, soit :

Perpétuelle : 700 Euros  
Cinquantenaire : 430 Euros  
Trentenaire : 320 Euros

## **6) TARIFS SALLE MARIUS ALBERT ET FOYER POLYVALENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide que les tarifs de la location de la salle « Marius Albert » pour l'année 2007, resteront inchangés, soit :

Pour les communes limitrophes à Valence-en-Brie :

600 € pour 24 h

850 € pour 48 h

Pour les personnes habitant Valence :

160 € pour 24 h

230 € pour 48 h

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide que les tarifs de la location de la salle du foyer polyvalent pour l'année 2007, resteront inchangés, soit :

Pour les personnes habitant Valence uniquement :

30 € pour 24 h

60 € pour 48 h

## **7) TARIF TERRASSE DE L'ETAPE DE VALENCE**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que le tarif pour la terrasse de l'Etape pour l'année 2007 sera de 120 euros

## **8) CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

Le Maire explique qu'il sera nécessaire de passer une convention d'occupation des bâtiments et terrains communaux (salle polyvalente, foyer, préfabriqué, ancienne école, Fours à Chaux, vestiaires et terrains avec les associations concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et, autorise le maire à signer tous documents.

## **9) ADHESION DE LA COMMUNE DE CRISENOY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU CHATELET EN BRIE**

Le Conseil Municipal de Crisenoy par délibération en date du 12 décembre 2005, a approuvé le souhait de rejoindre la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Région du Châtelet en Brie en date du 16 novembre 2006 approuvant l'intégration de la commune de Crisenoy et la modification des statuts,

Vu la proposition de Mr le Maire considérant l'audit des différentes compétences à transférer à la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'intégration de la commune de CRISENOY

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie qui en découle en son article 1<sup>er</sup> :

« En application des articles L.5214-1 et suivants, du CGCT, il est formé entre les communes de :

Blandy les Tours, Chatillon-la-Borde, Crisenoy, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie.

## **10) ADHESION DE LA COMMUNE DE MAINCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU CHATELET EN BRIE**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 février 2007 acceptant, à la condition que la commune de Maincy affirme par tous moyens légaux, sa demande d'intégration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'intégration de la commune de Maincy à ces conditions.

## **11) PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU CHATELET EN BRIE**

Après examen des derniers rapports de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement présentés par BCEOM et du projet de zonage présenté par TEST Ingénierie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le projet de zonage d'Assainissement proposé par la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie, compétente en la matière.

Confie la réalisation de l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement à la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie conformément aux articles L.2224-10 et R.2224.8 du CGCT

## **12) ENQUETE SUR LES BRANCHEMENTS EAU AU PLOMB**

Vu la nécessité de changer avant compteur les tuyaux de plomb sur les branchements eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier l'enquête à VEOLIA-Société des Eaux de Melun.

Autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Autorise VEOLIA-Société des Eaux de Melun, à exécuter cette enquête.

## **13) REMBOURSEMENT SUR CONCESSION**

Vu la demande présentée par un administré,

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rembourser 17/30<sup>ème</sup> sur l'achat d'une concession trentenaire fait en 1994, afin que le concessionnaire puisse transformer cette concession en perpétuelle.

## **14) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire précise, qu'en ce qui concerne le zonage d'assainissement, la Communauté de Communes prend à sa charge les immeubles dotés d'une fosse sceptique, en conséquence les administrés paieront la taxe d'assainissement comme les autres.

En ce qui concerne la pose du poteau incendie, le dossier déposé en Préfecture pour la subvention exige une étude hydraulique très onéreuse. Compte tenu de l'importance des dossiers présentés, Mr le Maire pense que cette étude sera reportée.

L'enquête sur les branchements au plomb sera réalisée par la Générale des Eaux de Melun, les administrés seront avertis en temps voulu.

Il restera environ 293 foyers à faire. La date limite de la mise aux normes est fixée à 2013.

Des points d'eau en cas d'incendie pour les maisons isolées devraient être inscrits au budget 2008.

Suite aux fortes pluies, l'habitation de Mr et Mme CINTRAT a été inondée. Des solutions sont envisagées pour éviter ce problème récurrent.

Mme FAURE a rencontré Mme MEVEL : l'arbre du terrain de Mr LE ROY menace de tomber. Mr le Maire répond que cette affaire ressort du droit privé. La Mairie ne peut pas intervenir.

Mme FAURE demande si la pancarte « COLLIGNON » a été commandée ? Une suite sera donnée dès les votes du budget.

Les prix des Maisons Illuminées seront remis au 8 mai.

Mr POULAIN informe que la chasse aux œufs de Pâques aura lieu le Dimanche 8 avril 2007 sur le site des Fours à Chaux à 11 h.

Mr GODRY a rencontré Mr LORILLON qui se plaint d'avoir de l'eau dans le fond de son jardin à cause de la Vallée Javot. Mr le Maire répond que la question doit être posée au syndicat, l'intéressé doit s'adresser à Mr DUFOUR, Président.

Mr GODRY nous informe que la rue d'Echouboulains devrait être refaite prochainement.

Mme DUBREUIL rappelle que le camion qui stationne rue d'Echouboulains est toujours aussi dangereux. Mr le Maire rencontrera la Gendarmerie pour avis.

Mr ROUSSEAU a assisté à une réunion de jeunes agriculteurs où il était question de la charte de bon voisinage concernant les rapports entre les riverains et les agriculteurs.  
Cette information paraîtra dans son intégralité dans le prochain bulletin municipal.

Mr PIERUCCI a assisté à la réunion du syndicat du collège Rosa Bonheur. La subvention sur les fournitures scolaires a été diminuée.  
Remise en question de ce syndicat, est-il encore nécessaire ? Une prochaine réunion entre les Maires sera organisée pour en débattre.

La séance est levée à 21 h

20 MARS 2007

Présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER

Absents : Mr DEBRAY pouvoir à Mr LUZU,  
Mr TOUSSAINT pouvoir à Mr VAUCOULEUR  
Mmes LETANG et DEBRAY, Mr VALOGNES

### SERVICE EAU

#### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Après lecture du compte administratif 2006 service eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	12 090.75 €
	Recettes	28 990.71 €

Section d'investissement :	Dépenses	14 640.82 €
	Recettes	57 615.53 €

#### 2- COMPTE DE GESTION 2006

le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion service eau, présenté par Mr BACQUET, receveur municipal.

#### 3- AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat service eau comme suit :

en section de fonctionnement (002) pour	6 899.96 €
en section d'investissement (106) pour	10 000.00 €

#### 4- SURTAXE EAU 2007

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter la surtaxe d'eau pour l'année 2007 qui reste fixée à : 0.46 Euro

#### 5- BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2007 service eau comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	23 250.00 €
	Recettes :	23 250.00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	84 030.00 €
	Recettes :	84 030.00 €

## COMMUNE

### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Après lecture du compte administratif 2006, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	497 473.25 €
	Recettes	664 002.07 €
Section d'investissement :	Dépenses	183 856.93 €
	Recettes	127 488.76 €

### 2- COMPTE DE GESTION 2006

le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion présenté par Mr BACQUET, receveur municipal.

### 3- AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat comme suit :

en section de fonctionnement (002) pour	64 259.65 €
en section d'investissement (1068) pour	102 269.17 €

### 4- 4 TAXES 2007

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 4 taxes qui restent fixées à :

Taxe d'habitation	12.09 %
Taxe foncière bâtie	26.29 %
Taxe foncière non-bâtie	73.24 %
Taxe professionnelle	12.55 %

### 5- BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2007 comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	626 646.00 €
	Recettes :	626 646.00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	782 042.00 €
	Recettes :	782 042.00 €

### 6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser les subventions aux associations comme suit :

Le CSV section football :	1 500.00 €
Le club des Anciens :	400.00 €
Le CSCV :	1 000.00 €
Les donateurs de sang :	50.00 €
L'ADAPEI :	20.00 €
Les Paralysés de France :	20.00 €
L'Institut Curie :	20.00 €
Les Myopathes :	20.00 €
Handisport :	20.00 €
La MPCT :	20.00 €
Les Sapeurs-Pompiers :	50.00 €
Association d'accordéon de la vie	100.00 €

Une subvention exceptionnelle de 300 € sera versée au CSCV pour le Téléthon.

Les associations n'ayant pas fourni leurs bilans les subventions seront votées qu'au moment du dépôt.

## 7- SUBVENTIONS FAI

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI) pour l'éclairage du stade d'un montant de 25 000 €

N'accepte d'engager ces opérations qu'à réception des notifications des subventions.

Autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations aussi bien la passation de marchés, de lettre de commande, si nécessaire.

## 8- PRODUITS IRRECOUVRABLES DOLPHIN TELECOM

Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines sommes ne peuvent être recouvrées par le percepteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le non-recouvrement de la somme de 2 054.94€ au nom de DOLPHIN TELECOM référence 243-2000-80-122-1 (suite à dépôt de bilan)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le non-recouvrement de la somme de 2 734.94€ au nom de DOLPHIN TELECOM référence 243-2001-80-102-1 (suite à dépôt de bilan)

## 9- DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les produits irrécouvrables pour Dolphin Telecom n'ont pas été prévus à l'article 654, il convient de prendre une décision modificative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	022-Dépenses imprévues	- 4 000 00 €
Dépenses	673-Titres annulés	- 790.00 €
Dépenses	654-Pertes sur créances irrécouvrables	+ 4790.00 €

La séance est levée à 20 h 45.



# *Club de L'Amitié*

**Coutençon – Echouboulains – Valence en Brie**

Association Loi 1901 N° 772004160 du 17 juin 1977 Siège Social Mairie d'Echouboulains

## *Programme de l'année 2007*

- 13 janvier**      **Vœux et galette des Rois**
- 17 février**      **Journée au casino à Pougues les Eaux.**  
Présentation de collections, déjeuner.  
Distribution de cadeaux.
- 21 avril**      **Repas convivial, salle polyvalente.**  
Buffet campagnard, animations diverses.  
Remise de lots.  
Prix adhérent : 25 €, non adhérent : 30 €
- 16 – 23 mai**      **Voyage en Andalousie : 33 participants.**
- 23 juin**      **Visite au centre de la terre.**  
Cave de Bailly, dégustation de vins, promenade en petit train  
Ensuite, départ pour le déjeuner à l'Auberge de la  
« BEURSAUDIÈRE » (ancien monastère du 12<sup>ième</sup> siècle) où  
un excellent repas nous sera servi. Après le repas, direction  
Auxerre où « L'HIRONDELLE » nous attendra pour une  
croisière sur l'Yonne de 2 heures environ.  
Prix adhérent : 51 €, non adhérent : 64 €
- 6 juillet**      **Croisière sur la Marne avec déjeuner**  
Prix adhérent : 24 €, non adhérent : 29 €
- 20 - 27 Octobre** **Voyage au TYROL « Franck MICHAEL »**
- 18 novembre**      **Théâtre de la Michodière à Paris, CHAT ET SOURIS avec**  
Francis PERRIN.      Prix : 58 €
- 1<sup>er</sup> décembre**      **Assemblée Générale salle polyvalente, Déjeuner, Tombola**  
Prix adhérent : 15 €, non adhérent : 35 €

## VŒUX DU MAIRE - MAISONS FLEURIES

Monsieur le Député  
Monsieur le Conseiller Général  
Mesdames et Messieurs les Maires du Canton  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

C'est avec un immense plaisir qu'avec le conseil municipal nous vous accueillons pour la cérémonie traditionnelle des vœux.

Je salue et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants et je les remercie de leur présence.

A titre personnel et au nom du Conseil Municipal que j'ai l'honneur de représenter je vous adresse à tous mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour chacun d'entre vous et vos familles.

### Rétrospective 2006 sur notre commune :

Les bulletins municipaux vous rendent compte de nos actions régulièrement. Rappelons ce qui a été entrepris au cours de l'année 2006 :

#### **- Travaux réalisés à l'ancienne école désormais appelée salles des Associations :**

- \* Installation du chauffage dans les anciennes classes
- \* Mise aux normes des installations électriques
- \* Installation de sanitaires
- \* Déplacement du préfabriqué

#### **- Fours à chaux :**

- \* Installation de sanitaires

#### **- Eglise :**

\* restauration du tableau (Joseph racontant ses songes) prise en charge à 80 % par le Conseil Général au titre du patrimoine. Cette œuvre d'art constitue une nouvelle richesse du patrimoine de notre commune. Grâce à l'intervention de plusieurs conseillers municipaux les travaux de peinture ont été réalisés sur les murs internes.

#### **- Stade :**

\* conformément à la demande du club de football nous avons procédé au sablage du terrain et à un décompactage

- \* Reste à financer la pose de filets.

#### **- Eau :**

\* prolongation du réseau rue Henri Pelle (défense incendie)

#### **- Travaux électriques :**

\* rue Henri Pelle. (habitations alimentées seulement par un groupe électrogène depuis des années  
Ces travaux permettront également d'alimenter prochainement sans doute une ferme dont le déplacement est envisagé en ces lieux.

#### **- Reprise du lotissement « Les Flamboyants » dans le domaine public.**

#### **- La ligne de transport entre Melun et Montereau**

est opérationnelle depuis plusieurs mois et fonctionne à la satisfaction des usagers. 24 Rotations par jour au lieu de 5 auparavant.

#### **- Salle des Fêtes :**

\* faute d'avoir obtenu les fonds nécessaires les travaux d'agrandissement et de rénovation ont été reportés.

### Les perspectives 2007

#### **- Un contrat rural sera déposé dans le courant du premier semestre pour financer :**

- \* Aménagement de la Mairie
- \* Eglise :

*Ravalement des murs extérieurs.*

*Suppression du stationnement devant l'église et aménagement de la place.*

#### **- Travaux financés partiellement par la Commune si nous obtenons des subventions suffisantes :**

- \* Eglise

*Restauration du clocher*

*Restauration du dernier tableau*

\* Aménagement de la salle des fêtes

- \* Sécurité des enfants :

*aménagement d'un sentier « piétons » rue Jean Haderer jusqu'à l'école. Une partie du financement sera assurée par le reversement du produit des amendes de police.*

- \* Stade :

*Pose de filets pare ballons (merci aux maires de Pamfou, Echouboulains et Machault pour la mise à disposition de leur terrain de foot)*

**- Travaux financés en totalité par la commune**

\* Réfection des trottoirs route d'Echouboulains

\* Aménagement d'un square pour enfants :

*Sur la pelouse du foyer rue Jean Haderer*

Après ce tour d'horizon je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal et du R.P.I (administratifs, agents d'entretien et de service, CEG) pour le travail accompli.

Vous allez penser que je répète chaque année le même refrain mais une commune ne peut vivre sans l'aide et les échanges avec les administrations publiques et les élus. Donc je me tourne maintenant vers les différents acteurs de la vie économique et sociale :

- Nos Présidents et membres des Bureaux d'associations ils contribuent à l'animation de notre commune en donnant de leur temps.
- Nos enseignants dont la tâche reste ardue,
- Nos chefs d'entreprise et d'exploitations agricoles, nos commerçants.

Dans la mesure du possible à prestation égale donnons-leur la préférence pour que vive notre village.

Je salue et présente mes vœux les plus sincères à tous nos politiques locaux : Député, Conseiller Général, mes collègues Maires, leurs adjoints et conseillers, le Conseil Municipal de Valence évidemment qui œuvre toujours pour le bien commun

Je remercie aussi tous les représentants de l'Etat avec qui j'entretiens des relations excellentes et notamment : la Perception, la DDE, la DDA, la Gendarmerie, les Pompiers, la Poste, l'EDF, pour ne citer que ceux que je rencontre souvent.

Pour terminer je tiens à souligner que cette année 2007 sera une année électorale assez dense. Jusqu'au 31 Décembre 2006 nous avons enregistré des inscriptions sur les listes pour un total de 61 compte non tenu des inscriptions réalisées d'office (jeunes de 18 ans).

Nous sommes heureux de constater le renouveau de l'esprit civique. Votez selon vos idées mais votez.

A vous tous ici présents bonne année 2007 et retrouvons nous autour du verre de l'amitié.

Merci à tous les conseillers, certains membres du personnel communal et RPI, bénévoles qui ont préparé ce buffet avec une mention toute particulière à Madame LACOMME qui pendant deux jours a conçu et préparé avec tous les toasts que nous allons déguster.

Après ce discours, il était remis aux lauréats des maisons fleuries, leur prix

Fleur de vermeil  
Monsieur et madame LACOMME

Fleur d'argent  
Monsieur et madame EL MAOUJUDI  
Monsieur et madame DA CUNHA  
Monsieur et madame CARMONA  
Monsieur et madame DOUCET

NOS ANCIENS CELEBRENT LES ROIS



## LE CODE DE LA ROUTE

Ces deux journées ont été organisées par la Gendarmerie du Châtelet en Brie, et Valence a eu le privilège d'être la deuxième Ecole choisie pour ces épreuves.

J'ai pu assister aux deux journées de formation et j'ai été très agréablement surprise de l'attention et des questions intéressantes des enfants.



L'Adjudant-chef ROUANET, responsable de la Brigade du Chatelet est venu personnellement expliquer aux enfants avec l'appui de diaporama les différents panneaux du code de la route signalant les dangers de la route, accentuant bien sûr ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'il faut savoir.

Cette première journée s'est déroulée dans une atmosphère sympathique et avec des enfants très attentifs.



Après avoir travaillé avec leur enseignant sur les documents remis par l'Adjudant-

chef ROUANET ; la seconde partie de la formation a pu avoir lieu.

A l'arrivée de l'Adjudant-chef ROUANET, les enfants étaient dans l'ensemble très enthousiastes car ils avaient révisé pour cette épreuve, Il a donc été remis à chaque enfant un questionnaire où ils devaient choisir entre trois possibilités de réponse, et je dois dire que pour des enfants de 9 à 11 ans ce n'était pas toujours évident.

Cette deuxième journée s'est terminée par la remise d'un diplôme aux enfants qui ont passé cet examen avec succès.

Je pense très sincèrement que la Gendarmerie du Chatelet devrait être encouragée pour poursuivre ces formations dans les Ecoles et je leur dis encore un Grand Merci

L. FAURE





## FETE COMMUNALE - 8 MAI - MAISONS ILLUMINÉES

Comme les années passées, la fête communale a battu son plein. Nous déplorons le manque de participants à la foulée Valençoise, mais le temps ne s'y prêtait pas.



Le dimanche, le soleil étant de retour la chaleur aussi, beaucoup de badauds se pressaient autour des nombreux stands de la brocante.



La cérémonie du 8 mai se déroula sous la pluie accompagnée de la fanfare de Montereau. Tout le monde se retrouvait à la salle Marius Albert pour l'apéritif, au cours duquel on été remises les récompenses des illuminations 2006 :



Lumière de vermeil (une guirlande offerte par Truffaut)  
Monsieur et Madame FLAVIGNY

Lumière d'argent  
Monsieur et Madame DA CUNHA,  
Monsieur et Madame CHEDRI,  
Monsieur et Madame CARMONA,  
Madame PRADES,  
Monsieur et Madame SANQUER

Lumière d'encouragement  
Madame DOUCET

Diplôme mairie :  
Monsieur et Madame BESNAULT  
Monsieur et Madame MOAL  
Monsieur et Madame LELIEVRE  
Monsieur et Madame PASSERARD  
Madame VION

Une boîte de tuiles en chocolat de la chocolaterie de Nemours a été offerte par la commune à tous les participants.

## La ferme de Beauregard

XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle

Notre village, dont les contours ont été savamment construits grâce à la ténacité des membres de la famille Allegrin, de la fin du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, fut toujours essentiellement rural.

Constitué aux origines d'un habitat provisoire de défricheurs, il s'est lentement transformé en une communauté paroissiale cohérente sous la protection de son église et de son château. Le village vivait des revenus du sol par tout un ensemble d'exploitations agricoles soit de petites tailles à l'échelle d'une famille soit de volume plus conséquent, souvent propriété seigneuriale ou de la haute bourgeoisie. Ces structures paysannes, dont le travail était orienté vers la production des céréales, de l'élevage et de la vigne, ont largement participé à la prospérité du village par l'intense commerce avec Montereau et Paris.

Parmi ces grandes fermes, nous vous proposons aujourd'hui d'envisager l'une d'elles, dans sa physionomie et son historique, qui disparut à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. D'emblée, nous requérons l'indulgence de nos lecteurs pour certaines lacunes qui sont liées à l'absence de documents ; quant à ceux existants, il a fallu les dénicher dans une foule de sources très disparates : les renseignements les plus conséquents se trouvant liés aux personnages qui gravitèrent autour d'elle, propriétaires ou exploitants-locataires.

### Localisation géographique

À la limite des terroirs de Valence et de Pamfou, au nord-est de notre village, chacun connaît l'existence du monument consacré à la mémoire d'André Taboulet, héros de la résistance locale contre l'occupation nazie, lors de la Seconde Guerre mondiale. Il s'élève au lieu même

où son corps martyrisé fut découvert le 12 juillet 1944, et érigé bénévolement par des maîtres maçons locaux et leurs ouvriers, en septembre 1945. Il est constitué de belles pierres taillées, pour partie issues de la ferme de Beauregard qui est située à quelque distance de là ; situation ô combien connue des archéologues et des historiens quant à ces réemplois de matériaux en « déshérence » après la ruine des bâtiments qu'ils composaient aux origines. Quant au mortier utilisé pour le construire, il fut fabriqué avec du ciment généreusement fourni par Mr Lambert, de Beaurepaire, à la demande du maire de Valence, M. Gelin et de son conseil.

Sur l'emplacement de la ferme, un de nos plus anciens valençois, M. Robert Rousseau se souvient y avoir joué, dans sa prime jeunesse. Mais, la nature a repris ses droits et la végétation dissimule les quelques rares vestiges subsistants. Ces ruines font désormais partie d'un vaste patrimoine forestier bâti qui émaille nos forêts autour de Valence, sur lequel nous nous sommes penchés et dont nous vous reparlerons probablement un jour dans ces colonnes.

### Physionomie de la ferme

Face à l'inconnu que représente la physionomie des bâtiments qui composaient la ferme, divers plans, conservés en archives, viennent apporter une part d'éclairage, vous en trouverez un extrait, en annexe de ce texte.

Il y a toute raison de penser que cet ensemble réunissait toutes les structures nécessaires à l'exploitation agricole, à l'hébergement du fermier et sa famille, à celui des bestiaux et de ceux qui veillaient sur eux, mais également, et certains textes vont le confirmer, à accueillir les

propriétaires, grands bourgeois parisiens ou hobereaux locaux, lors de leurs villégiatures campagnardes.

Ainsi, un descriptif des lieux nous donne-t-il des indications qui vont nous permettre d'apprécier cette réalité.

À l'image de ce que l'on aime à dire construite en plan de ferme briarde (mais c'est également le cas dans bien d'autres régions), la ferme de Beauregard était bâtie sur un plan rectangulaire, abritée de murs, ayant eu, il y a fort longtemps, des fossés de protection.

Le 15 avril 1724, Laurent de Launoy, avocat au Parlement de Paris et receveur de la seigneurie de Valence, décède dans la ferme dont il était propriétaire et dont il portait le nom *sieur de la Grange-Beauregard*. Il y vivait avec sa seconde épouse, Suzanne Floriet et leur fils de 15 ans, Claude. Dans un autre des pavillons composant la ferme et face à lui, vivait un autre de ses fils, Antoine, marié à Marie-Madeleine Bernard, de Samoreau, fille d'un maître d'école d'Albert (Somme), qui en était le fermier ; ce dernier était né, à la ferme des Bordes, d'un premier mariage de son père avec Élisabeth Harlow, décédée à 33 ans. Afin de protéger les droits des héritiers, c'est-à-dire de la veuve et des trois fils, car il y a encore du premier mariage un Jean-Baptiste, dit *employé dans les fermes du roy* également domicilié à Beauregard, les officiers de la justice valençaise se sont rendus à la ferme et ont posé les scellés le 23 avril, puis ont pratiqué un inventaire des biens, le 23 juillet suivant ; enfin le lundi 10 février 1725, ils sont venus avec un charpentier et un entrepreneur de bâtiments, Antoine Desmaret (qui sera bientôt le receveur de la seigneurie à la suite de Laurent de Launoy et habitera à son tour le pavillon de Beauregard) afin d'établir une estimation des lieux, bâtis et dépendances. Texte très précieux puisqu'il va nous permettre une connaissance assez juste de la physionomie du domaine lorsqu'on la compare avec les plans.

En empruntant une belle allée plantée d'ormes, ils entrèrent dans la cour de la ferme par une porte charretière faite de *grès piqués et briques en relief* liés au mortier de chaux et sable et surmontée d'un petit pavillon *nouvellement bâti* couvert en tuiles ; d'ailleurs et pour ne pas y revenir, sachez que tous les bâtiments étaient couverts de tuiles, ce qui démontre qu'il s'agissait là d'un domaine d'une certaine importance.

À main gauche, un grand pavillon de 4 toises 4 pieds de long (9,30 m) sur 4 toises 3 pieds de large (9 m), 21 pieds de hauteur (6,95 m). À l'intérieur, au rez-de-chaussée : un vestibule dessert une cuisine, deux chambres et une laiterie. À l'étage, se trouvaient deux grandes chambres et un petit cabinet. Un grenier s'étendait sur toute cette surface. Toutes les pièces d'habitation de la ferme étaient carrelées. Des bâtiments d'exploitation attenaient à ce pavillon, construits au mortier de terre comprenant deux écuries, une vacherie, une grange de 9 toises (18 m) de long et 12 pieds de haut (4 m) ; appuyés sur la grange et bâtis en appentis, un toit à porcs et un poulailler. Face à l'entrée, une bergerie de 44 pieds de long (14,50 m) sur 21 pieds de large (7 m) et 12 pieds de hauteur (4 m).

À main droite, un autre pavillon d'habitation, où logeaient Laurent de Launoy, son épouse et leur jeune fils, ayant 6 toises de long (12 m) sur 20 pieds de large (18 m) et 12 pieds de hauteur (3,60 m), était composé d'un rez-de-chaussée avec vestibule, cuisine, une chambre ; à l'étage, deux grandes chambres lambrissées. Existe encore, au bout de cette habitation, un cellier de 6 toises un pied de long (12,30 m) sur 20 pieds de large (6,60 m) et 6 pieds de hauteur (1,80 m). Un mur de 43 toises de long (86 m) sur 7 pieds de hauteur (2,10 m) protège le tout. Derrière et au sud, s'étend : un jardin en friche où se trouve une autre bergerie avec un arpent d'arbres fruitiers, le tout entouré de fossés et de haies vives. Derrière le grand pavillon et au nord, un accin (jardin enclos) planté de 60 à 80 pommiers et

poiriers. Enfin, une mare située au sud-est des bâtiments d'environ 15 à 20 mètres de diamètre. Voilà donc, un descriptif bien précis et bien éloquent.

Après une approche de la physionomie de la ferme, nous allons tenter de retracer son histoire.

## Historique

La ferme de Beauregard était incluse dans les limites administratives de la commune de Valence, telles que définies en 1790 lors de la mise en place du périmètre de chaque commune ; on notera que ce sont celles de l'ancienne seigneurie valençaise.

Au Moyen-Age, bien qu'étant attachée à la paroisse de Valence pour les affaires ecclésiastiques, elle relevait du fief de Putemusse, appartenant aux religieux cisterciens de l'abbaye de Preuilly dont une des « granges » (dans le sens d'exploitation agricole) se trouvait à Échou : la ferme de la Recette, et ceci depuis que les terres sur lesquelles elle était bâtie leurs furent données en 1298 par Henri de Paroy, alors seigneur de Valence. À ce titre, les redevances seigneuriales étaient dues aux moines, constituées de 12 deniers de cens par arpent (un arpent = 4 200 m<sup>2</sup>) payables à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) par celui qui tenait le domaine, et du droit de champart à la 13<sup>e</sup> gerbe, c'est-à-dire que lors de la moisson chaque 13<sup>e</sup> gerbe revenait aux religieux, au titre de la dîme. Le propriétaire devait aussi fournir en impôts, une livre de cire (pour les cierges) et deux chapons par année. Lors de la mutation du bien, le nouveau propriétaire devait acquitter le droit de lods et ventes équivalant à 1/6<sup>e</sup> du prix de la vente. Sur ces terres le droit de justice haute, moyenne et basse était prérogative des religieux. Ces conditions étaient celles fixées par la coutume de Meaux en usage également à Valence et à Boulains, comme terres du comté de Champagne. Cette coutume, revêtant encore bien d'autres aspects, touchait à la

vie de tous les habitants de ces lieux, elle avait beaucoup d'analogie avec celle de Paris et perdurera jusqu'à la Révolution de 1789. Cependant, bien des usages autrefois observés se retrouvent dans des textes qui nous régissent encore aujourd'hui. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle s'opérera une mutation et Beauregard sera rattaché à la seigneurie de Valence avec transport de droits.

La plus ancienne mention connue de l'existence de cette ferme, dont le nom était alors celui du terroir, c'est-à-dire Putemusse, remonte à janvier 1505 où un bail emphytéotique avait été conclu. Des bailleurs, bénéficiaires et conditions, nous ne saurons rien, le texte n'existe plus, seule une indication dans un autre acte nous délivre ce renseignement. On est en droit d'imaginer pour cette ferme une naissance plus lointaine, peut être à l'image de toutes celles qui s'organisèrent dans la Brie au XII<sup>e</sup> siècle à la faveur des essartages de cette région et qui perdurèrent, ainsi qu'indiqué au début de ce propos.

## Propriétaires et fermiers

De textes en textes nous allons pouvoir suivre l'existence du domaine de Beauregard. Grâce aux registres de la paroisse, les divers exploitants vont se matérialiser avec femme, enfants, parents et amis au travers des différents actes qui émaillent nécessairement toute vie humaine : baptême, mariage, inhumation, mais aussi à l'aide des minutes notariales dévoilant les successifs propriétaires.

Le premier fermier connu est Jean Lemoneux, en janvier 1605. Le 1<sup>er</sup> juin 1634, François de Pesquet, sieur de Montigny [sous-Valence] l'achète à Noël Le Baudy et Marie Quesnel pour 3 450 livres ; celle-ci l'avait acquise, pour partie le 20 septembre 1627, du seigneur de Valence, Christophe-Auguste Allegrin, le reste le 7 mars 1629. En 1681, le fermier était François Garnier, époux de Catherine Tournié. Le 10 mai 1687, le domaine change de mains lors d'une vente aux

enchères, pour satisfaire aux créanciers des héritiers et successeurs du sieur de Montigny, mais le nom du nouveau propriétaire n'est pas parvenu jusqu'à nous. En 1694, c'est Charles Dauvers et Geneviève Huet qui le possèdent durant fort peu de temps cependant puisque, le 20 octobre de la même année, Étienne Baviot, le fermier, voit son bail renouvelé par Antoine Jamient, Trésorier de l'Extraordinaire des guerres, demeurant à Paris, rue Courtau-Vilain qui lui fournira six vaches et trois chevaux avec leurs harnais, qui devront lui être remboursés ultérieurement. En septembre 1750, le fermier est Nicolas Chalon.

La ferme fut parfois exploitée par des femmes, ainsi en avril 1712, la fermière en est Jeanne Fromager, veuve d'Étienne Leblanc. En juillet 1781, il est question d'une *laboureuse-fermière*, Marguerite Méricout, veuve de François Gallot qui la tint quelques mois, au nom de son fils Germain, après le décès de son mari. Les propriétaires, lors du décès de leur fermier, n'hésitaient pas à renouveler le bail à la veuve, pour peu que celle-ci y soit disposée bien évidemment..

Ces propriétaires et fermiers semblent avoir joui d'une certaine aisance financière, beaucoup seront inhumés dans l'église, du moins jusqu'en 1776, année où ce type de sépulture sera interdit. Les domestiques et employés sont également très présents dans la vie de l'exploitation, tel ce charretier, Louis Roger, au service de François Leblanc, qui en mai 1703 se noya dans la mare de la ferme. Le procureur fiscal de la seigneurie présida de son autorité à l'inhumation, la mort n'ayant pas été naturelle, il aurait pu ne pas s'agir d'un simple accident.

Les actes notariés quant à eux sont beaucoup plus loquaces sur la vie sociale de ces personnages. Ainsi, le 31 octobre 1749, un banc dans notre église Saint-Nicolas, est concédé, moyennant 1,5 livre, au laboureur (dans le sens d'exploitant de la ferme), François Fouteau qui le

partageait avec le sieur Simon, garde de la capitainerie des chasses.

Les textes racontent parfois des anecdotes tristes, originales, déroutantes ou piquantes. Marie-Madeleine de Launoy, la petite-fille du receveur cité plus haut, fut avec François Talon, laboureur à Échouboulains et lui donna un fils, le 22 avril 1753 ; le mariage des heureux parents intervint en juillet suivant. On se souvient ce qu'il en était alors des regards portés sur ces naissances hors mariage (voir nos précédentes publications dans *Info-Valence*, été 1998 et 2004), et le laboureur d'Échouboulains se retrouvera fermier à Beauregard puisque depuis le 28 septembre 1751, son épouse l'avait prise à bail de ses parents, Antoine et Marie-Madeleine Bernard, héritiers pour partie du receveur, leur père, pour 300 livres de loyer annuel. Ce fermier n'est pas, pour nous, tout à fait un inconnu, nous l'avons évoqué dans la dernière parution d'*Info-Valence* (hiver 2006) pour ses débordements vis-à-vis du garde la capitainerie Chevreau.

Et, justement, entre Antoine de Launoy et sa belle-mère, Suzanne Floriet, il semble que la bonne entente ne fut pas toujours de mise. Celle-ci adressa le 30 mai 1730, une plainte au prévôt de Valence, Daniel Chevalier, contre son beau-fils pour des coups et injures, assortis de blasphèmes. Il ressort des différents témoignages recueillis pour l'information de l'affaire qu'Antoine fut vraiment odieux en paroles et d'une violence qui porte à croire qu'il n'appréciait guère les visites que le nouveau receveur de la seigneurie de Valence, Antoine Desmarest, rendait à la veuve, venant souvent la saluer et même dîner avec elle ; veuf avec deux grands enfants, il finira par loger définitivement dans le pavillon et ce avant même le décès de son hôtesse, le 8 novembre 1733. Et le beau-fils irascible sera décrété de prise de corps et incarcéré dans la prison seigneuriale. Une entente à l'amiable interviendra et les choses se calmeront.

À compter du 29 juillet 1788, la ferme sera exploitée par Jean-François

Pelle et Marie-Jeanne Huché, sa femme, auparavant installés à la ferme de la Petite Commune (3 km au nord-ouest de Beauregard sur la commune des Écrennes). Il succédait là à son demi-frère, Jean-Baptiste qui l'avait tenue de 1766 à 1780 où il partit exploiter la ferme des Bloux à Échouboulains. Entre les deux demi-frères, une interruption de huit années pendant lesquelles François Gallot et Marguerite Mérigout, déjà mentionnée plus haut, en seront les fermiers puis ce sera leur fils Germain qui la reprendra après le bail que lui signe, le 30 juin 1782, messire Barthélémy-Gabriel Rolland, chevalier, comte de Chambaudoïn et seigneur de Chapuis à qui elle appartenait depuis le 17 septembre 1762 sur Claude de Launoy qui, talonné par des créanciers, avait dû s'en séparer. Le comte de Chambaudoïn était un personnage connu et estimé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Membre du Conseil du roi et de la Grande Chambre du Parlement de Paris, il fut le plus jeune président de la Chambre des Requêtes du Palais et, en dépit de ses idées avancées et novatrices, il périt sur l'échafaud le 1<sup>er</sup> floréal de l'an II (20 avril 1794), accusé de conspiration.

Le président Rolland confiait la ferme au jeune couple Pelle, ils n'étaient mariés que depuis le 1<sup>er</sup> février 1781, pour neuf années, moyennant 600 livres, partie en argent, partie en avoine, mesure du marché de Melun à livrer dans les greniers du château de Chapuis. Outre la bonne tenue des bâtiments, la bonne exploitation des 200 arpents (84 ha) qui leur était confiée, les preneurs s'engageaient à garnir la ferme de chevaux et des bestiaux. Les termes de leur contrat étaient les mêmes que ceux qui régissaient les accords que le président Rolland avait passé auparavant avec les Gallot, père et fils.

### Beauregard et la Révolution

Après l'exécution du citoyen Rolland, tous ses biens seront saisis et la ferme de Beauregard tombera dans les mains des administrateurs du District de

Melun. Ces derniers commanderont des travaux de remise en état des bâtiments en nivôse de l'an III (janvier 1795).

À la fin de cette même année, alors que la crise des subsistances toujours vive, se prolongeait, l'administration municipale, alors installée au Châtelet, conformément à la Constitution de l'an III et composée d'un représentant de chaque commune du canton, s'élève contre l'attitude de Jean-François Pelle qui assure ne pouvoir fournir le quota de grains qui lui est assigné pour l'approvisionnement du marché de Fontainebleau. Le 1<sup>er</sup> germinal an III (21 mars 1795), une commission est nommée en contrôle de ses allégations et se rend dans la ferme afin d'inspecter ses granges. Les commissaires devront se rendre à l'évidence : elles sont pratiquement vides, il ne lui reste que huit quintaux de blé et sa *maison*, c'est-à-dire famille et personnel, compte quinze personnes. Il va donc être déchargé de la fourniture qui lui avait été imposée et blanchi des accusations qui pesaient sur lui depuis le 2 décembre 1794, alors qu'il venait de renvoyer ses batteurs, faute d'ouvrage. Bien d'autres exploitations désignées elles-aussi à l'approvisionnement des marchés, étaient dans la même situation, conséquence évidente d'une politique regrettable, d'une désorganisation d'un gouvernement immature et débordé par les tâches (on se rappelle la loi du Maximum, voir *Info-Valence*, hiver 1996). A cette situation chaotique, s'étaient ajoutés des dérèglements climatiques qui sévissant de façon récurrente depuis 1785, provoquant des disettes.

Jean-François Pelle et sa deuxième épouse Anne-Geneviève Courtois, verront leur bail renouvelé par le citoyen François-Augustin-Odil Mazel, un administrateur des biens du *condamné Rolland*, le 12 frimaire an V (1<sup>er</sup> décembre 1796). En effet, le bail précédent qui fut concédé par le comte de Chambaudoïn, venait à expiration au 1<sup>er</sup> mars 1797.

## Beauregard au XIX<sup>e</sup> siècle

Le 23 janvier 1820, après que la veuve Rolland se soit vue restituer son héritage, le domaine de Beauregard va changer de mains, lorsque le fils du condamné, Barthélémy-Louis-Charles Rolland, comte d'Erceville (Loiret) le cède à Madame de Ryan, *chanoinesse-institutrice, propriétaire et supérieure de la maison d'éducation de jeunes demoiselle, rue de Harlay, au Marais* pour 60 000 francs. Son fondé de procuration sur place et interlocuteur de l'administration municipale, en la personne du maire Alphonse-Denis de Loynes, est le sieur Callaghan.

Et on reste parfois perplexes devant certaines actions menées par les propriétaires où on peine à comprendre. C'est le cas pour la gestion de la sœur de Ryan. Ainsi, au lieu de maintenir le domaine dans toute sa cohésion, en mars 1823, elle va faire procéder à dix sept baux de quelques arpents à plusieurs laboureurs valençois, tous pour une période de huit années et il n'est jamais question dans ces textes, des bâtiments de la ferme.

Sœur Marie de Ryan légua son bien à John O'Ryan, vicaire général au diocèse de Castel (Irlande) qui le transmettra à Michel O'Ryan, son neveu habitant au même lieu ; il ne le gardera que peu de temps puisqu'en 1835, c'est un Antoine-Joseph Rousselle qui en est le propriétaire ; habitant lui-aussi à Paris, rue des Fossés-Montmartre, il avait confié la gestion de ses intérêts au sieur de La Fontaine. La propriété revient quelques années plus tard à son gendre Henri-Frédéric Cartier époux de Marie-Lucile Rousselle, demeurant rue de Valois à Paris. Il semble que le domaine ait alors retrouvé son intégrité après la dispersion d'exploitation à l'époque de sœur de Ryan.

Le fermier, en 1852 est Pierre-Auguste Pelle, petit-fils de Jean-François, époux d'Adrienne Pecquenard, qui sera élu maire de Valence en 1871. Dans le renouvellement du bail qui intervint le 18

décembre de cette année-là, le procureur des jeunes propriétaires, Jean-Antoine Dufлот, garde particulier demeurant à Forges, précise que le pavillon, celui de droite en entrant dans la cour, est réservé pour les propriétaires lors de leurs séjours campagnards avec une part de jardin, ainsi qu'une mare située dans la pièce du Gué où ils désirent s'adonner à la pêche à la ligne volante, mais où néanmoins les fermiers pourront puiser de l'eau, laver leur linge et abreuver leurs bestiaux. Ils n'auront pas la disposition des bois et plantations et devront aller à la ferme de Bel-Air pour presser leur cidre. Ils ne pourront en aucun cas chasser sur les terres qui leur sont baillées. Le coût de ce bail s'élève à 800 francs, assorti de la fourniture de deux poulets et deux canards. Afin de s'assurer du paiement du bail, les preneurs hypothèqueront leur maison sise dans la rue Basse, avec jardin et dépendances (n° 25 rue Émile Parquet), maison dont Pierre-Auguste avait hérité de ses parents, Pierre-François et Marie-Angélique Roubault, lors du partage du 30 juin 1847, avec ses frère et sœurs.

### Exploitation

Si l'historique de la ferme semble assez bien cerné, en dépit de quelques lacunes, établir ses productions s'avère beaucoup plus ardu car elles n'ont été l'objet d'aucun écrit et les statistiques établies par la municipalité à la demande du préfet au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ne donnent qu'une vision globale des productions de l'ensemble du village, non pas par exploitation. Les gouvernements de Louis-Philippe et du Second Empire semblent avoir été vigilants sur tous ces problèmes de productions agricoles, il s'agissait peut être là d'anticiper sur d'éventuelles disettes, sources de désordres publics comme ceux que vécurent les révolutionnaires. Ce souci généra de nombreux états statistiques sur les productions de toutes natures, sur les habitudes de consommation des Français,

sur leurs pratiques professionnelles et alimentaires, leurs revenus, etc. Ces états influèrent-ils dans la gestion de l'État pour une politique adéquate avec les aspirations de la population ? Peut-être, mais là n'est pas notre propos. Ils n'en sont pas moins fort utiles en l'absence de documents intrinsèquement liés à chaque exploitation.

En prenant pour référence les baux passés sous l'Ancien Régime et les ennuis de Pelle avec l'administration révolutionnaire, on peut établir sans équivoque que les principales cultures étaient les céréales, se déclinant principalement en blé, méteil, seigle, avoine, orge... mais il reste impossible d'en donner le volume précis et encore moins le pourcentage de rendement. D'ailleurs les quantités de surfaces emblavées elles-mêmes, la proportion de prés, de friches, de bruyères et de bois sont inconnues et probablement très fluctuantes.

Dans l'acte du 18 décembre 1852, l'exploitation des terres s'étendait sur 85 hectares. Dans le bail conclu entre Claude-Charles Fauconnet, concierge du château de Chapuis et fondé de procuration du comte de Chambaudoin, on note que Jean-François Pelle devait exploiter 200 arpents de terres (84 ha) dont certaines se trouvaient d'ailleurs éloignées de Beauregard, puisqu'elles étaient proches de Chapuis. Quant à Germain Gallot, il avait à exploiter *180 arpents tant terres que prés* (environ 75 ha) et le propriétaire désirant augmenter ses revenus, lui faisait obligation d'étendre ses cultures en défrichant une pièce de 21 arpents située toute proche de la ferme (8,80 ha). Lors de la signature de son contrat de mariage avec Marie-Madeleine Bernard, le 17 septembre 1725, Antoine de Launoy déclarait posséder une part d'héritage sur le domaine constitué de 150 arpents de terres labourables (63 ha), 52 arpents de bois taillis (22 ha) et un arpent de vigne. En 1820, on compte 143 ha 48 ares, tous types confondus : terres labourables, prés, vignes, bois, etc. Mais, cela reste des indications tout à fait ponctuelles, ces

surfaces ayant pu évoluer, en plus ou en moins, au gré des différents propriétaires.

Un mémoire des commissaires du District de Melun établissait, le 23 frimaire an IV (14 décembre 1795), que les terres de Beauregard, emblavées en grains, avaient produit une moyenne de huit quintaux par arpent (4 200 m<sup>2</sup>). Si les rendements annoncés peuvent nous sembler un peu dérisoires au regard des productions d'aujourd'hui, soyons indulgents et souvenons nous que les moyens alors mis en œuvre n'étaient pas les nôtres (matériels, engrais, pratiques...).

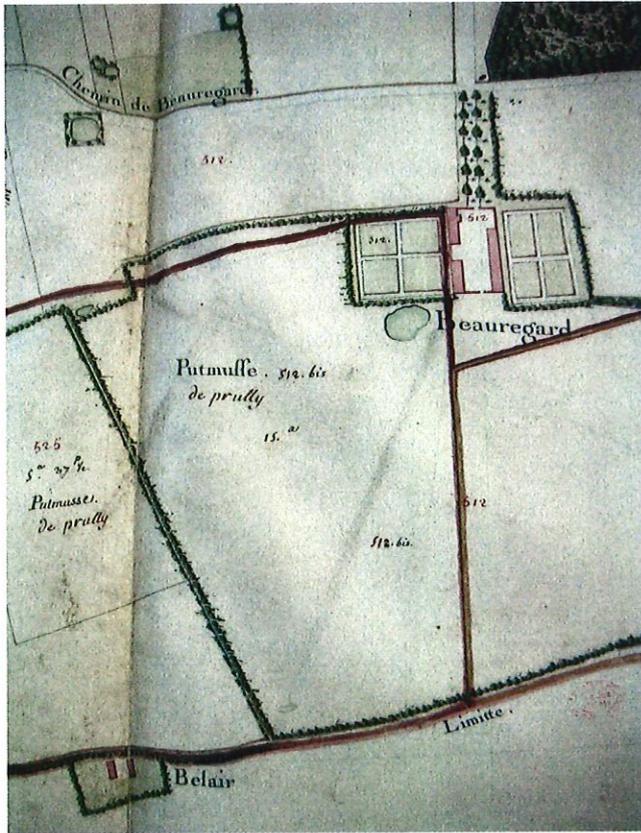
Ces relevés de production et d'existant attestent de la quantité de charrues dans les fermes ; en 1854, il y en a une à Beauregard, alors qu'à la ferme du château il y en a trois, deux à la ferme des Bordes et deux à celle de Montigny.

À l'image de toutes les autres fermes, la diversification de la production des cultures était générale, reflétant une certaine forme de prudence, et cette vitale polyvalence rendait le céréalier éleveur. Cette discipline est incontournable : volailles, porcs, bovins et surtout ovins, qui semble, et cela sur l'ensemble des fermes de toutes importances du village, l'élevage le plus pratiqué. Lors du bail concédé à sa fille Marie-Madeleine, le 28 septembre 1751, Antoine de Launoy mentionnait qu'alors la bergerie était sous-louée à un marchand monterelais, Mathurin Lestumier.

Jean-François Pelle déclarait dans une statistique du 1<sup>er</sup> thermidor an XIII (20 juillet 1805) qu'il possédait un troupeau de 380 moutons. À l'été 1793, il avait perdu 150 bêtes *par l'effet de gerbes empoisonnées qui avaient été semées dans les terres par des malveillants*, il percevra pour cette perte une indemnité de 848,65 francs. Puis, encore, en messidor an IV (juillet 1796) 38 autres seront dévorées par les loups. Les actes de paroisse mentionnent, en 1745, la présence de Pierre Langelier, berger à Beauregard ; l'élevage des moutons y est donc parfaitement établi, à toutes époques.

Nous voulons exprimer nos remerciements à Mrs et Mmes Grimoin, Pelle et Tissier pour leur aide quant à l'historique du monument consacré à André Taboulet.

D. et D. BULLOT  
Avril 2007



Plan de la ferme de Beauregard en 1759



Pose d'une plaque commémorative au monument d'André Taboulet, par l'ancien chef des pompiers de Valence Duguesclin Tissier, le 14 juillet 1994.

# Les activités de la fin de l'année 2006, et du début 2007 du CSCV :

## 2<sup>ème</sup> Semestre 2006 :

- **24 Juin :** Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le CSCV organisait la Fête de la Saint Jean. Au programme de cette journée : Stand de maquillage pour petits et grands animé par Fatiha Ferdji et



Manuela Iborra qui ont réalisé de très jolis maquillages, parfois même aux couleurs des Bleus, coupe du Monde oblige !

Fabrication du bonhomme de paille par Annie Michel, Solen Le Rouzic et les enfants qui en quelques minutes ont réalisé un grand et majestueux bonhomme. Merci à la Ferme des Guyettes pour la paille. Après un petit goûter



entre les enfants et organisateurs, histoire de prendre des forces pour le défilé, tout le monde s'est mis en route pour déambuler dans les rues de

Valence ! Puis, pour clôturer cette journée, le traditionnel barbecue de fin d'année du Club avec plus

de 90 Valençois, qui se sont tous dirigés en fin de soirée vers le Stade pour brûler le

bonhomme de paille. Une soirée conviviale, histoire de bien débiter l'été et fêter ensemble la Fête de la St Jean, et la nuit la plus courte de l'année !



- **13 Juillet :** Ce soir du 13 Juillet est toujours un franc moment de



convivialité en cette douce nuit d'été et du début des vacances ! Cette année, la délicieuse paëlla confectionnée par la famille Iborra a remporté un vif succès auprès des Valençois(e)s, puisque près de 160 convives se sont régalés de ce plat typiquement espagnol ! Merci à toute la famille Iborra. Pendant ce temps, « notre »



DJ Fred animait la soirée en musique par le traditionnel bal populaire sur la place. Enfin le feu d'artifice clôturait cette

soirée d'été, merci aux 2 artificiers Claude Godry et Jacques Poulain toujours fidèles aux postes, tous deux ici en photo avec Monsieur le Maire, lors du barbecue de la Fête de la Saint Jean.

- **14 Juillet :** Le lendemain, une journée jeux sous une chaleur torride, occupait la pelouse du foyer polyvalent : tir à l'arc animé par Claude Godry (photo 3), démonstration de lutte par Julien Vion et Clara Neves (photo 2), pêche surprise par Chantal Skirka (photo 1), chamboule tout, tir à la corde, et pétanque animée par Florent Verstraete.



1



2



3

- **Septembre :** Rentrée et ouverture de nouvelles sections : Gymnastique d'entretien (steps, renforcement musculaire...) par une professeur agréée Mme Bénédicte Schram ; Atelier de travaux manuels par Mme Marie-Françoise Petit (confection de décors pour les spectacles du CSCV, création de produits au profit du Téléthon, peinture sur céramique et différents supports...).

- Et reprise des anciennes activités : comédie musicale par Julie Rifaut, section danse Mini Star'Ac Valençoise par Murielle Miroite, section chant par Laurent Vion, « La Chorale du Bonheur » par Christine Berthaud.

- **31 Octobre :** Goûter Halloween. Petits et grands ont participé, tous ont joué le jeu et ont revêtu leur plus beau déguisement ! N'est-ce-pas Christine, Isabel, et Chantal, « nos sorcières bien aimées » !! Merci aux commerçants de Valence, la Mairie, le CADA, Mmes Annie Tissier, Isabel Rousseau, Chantal Skirka pour leur aide à l'organisation du goûter.

- **8 & 9 Décembre :** 3<sup>ème</sup> Téléthon de Valence et 20<sup>ème</sup> National. Valence s'est vue félicitée le 10 Février dernier lors du Téléthon Merci de son très bon résultat, classant Valence en 4<sup>ème</sup> position pour la Seine-et-Marne Sud par rapport à la moyenne du nombre d'euros de dons par habitant.



Compteur final de **3106,17 €** de dons pour l'AFM :

- Chèques de Dons : 1290,80 €
- Chèques de Recettes : 55 €
- Espèces Dons : 17,30 €
- Espèces Recettes : 1423,07 €
- Don de l'Institution Ste Marie de Melun : 70 €
- Don de la Mairie de Valence : 250 €



*Encore un grand merci à vous tous chers généreux donateurs et bénévoles.*



- **22 Décembre :** Repas de fin d'année du Club et de remerciements aux bénévoles du Téléthon.

### **1<sup>er</sup> Semestre 2007 :**

- **27 Janvier :** Karaoké animé par DJ Fred. De nombreux chanteurs amateurs sont venus s'éclater au micro en solo, en duo, en trio, en groupe, en famille, et entre amis ! Quelle soirée sympa ! Bravo à tous les chanteurs(euses) !

- **10 Février :** Notre commune a eu l'honneur d'être choisie par la Coordination Téléthon Seine-et-Marne Sud, pour accueillir le Téléthon et recevoir organisateurs, Maires, bénévoles, représentant départemental de l'AFM. A cette occasion, les films des vidéastes Delphine et Vincent étaient projetés montrant les manifestations des villes du Sud 77. Certaines de ces images ont été diffusées sur France 2 pendant les 30 heures.



Depuis le 19 Avril dernier, vous pouvez visionner sur le site [www.telethon.fr](http://www.telethon.fr) les reportages de 8 vidéastes des régions de France, parmi lesquels Delphine vous explique dans 2 reportages « Pourquoi c'est important de filmer pour France Télévisions » et « l'organisation mise en place par l'AFM ».

Un grand merci à André et Nicole pour leur aide et dévouement. Allez sur [www.telethon.fr](http://www.telethon.fr), puis cliquez sur « TV » puis sur « Le Journal des Vidéastes », puis sur « Les interviews des Reporters Téléthon », puis sur « Voir les Vidéos ».



- **10 Mars** : Carnaval et défilé dans les rues de Valence accompagnés en musique par le groupe de Djembés « Tanbouyé ». Merci à Lilian, Thomas, Patrice (photo 5) de nous avoir suivis durant tout le défilé (photo 4), et de nous avoir offert une aubade pour clôturer l'après-midi. Merci à Barbara d'avoir escorté notre défilé avec ses 3 charmants compagnons, cheval et chiens (photo 8) ! Bravo aux Valençois(e)s qui se sont prêtés au jeu et étaient magnifiques dans leurs costumes divers et variés. Un défilé en couleurs avec un costume d'Aladin, des Mille et une Nuits, d'un clown, d'une fée, d'un cuistot « un peu enrobé » qui devrait songer à se mettre au régime !..., n'est-ce-pas Lolo ! (photo 6)

Mais la participante la plus originale reste le clown blond à quatre pattes !!! (photo 7)

Le soir, un buffet sympa nous a permis de se retrouver avant de se lancer sur la piste grâce à l'animation de DJ Fred.

4



5



6

7

8

- **30-31 Mars et 1<sup>er</sup> Avril** : Comédie musicale sur le thème du rêve, mise en scène et chorégraphiée par Julie Rifaut. Trois représentations de 2h30 ont attiré Valençois et alentours. Merci aux danseuses de Julie et à Murielle (photo 9), à la troupe de chanteurs de Carine d'« Arpège » d'Avon (photo 10) et à Benoît et Lilian du groupe de Djembés « Tanbouyé ». Merci à DJ Fred pour le son, Pascal, Gilles, Eric pour la lumière (photo 11), l'atelier de travaux manuels pour les décors, Danièle pour les costumes, les accessoiristes Julien, Annie, Mathieu, Clara et Christine pour la buvette, Elodie et Delphine pour les voix-off (photo 12), et leurs rôles de danseuse et serveuse. Laurent pour son rôle du barman. Un grand merci à Léa pour le prêt du lit, à Pascal pour ses tables, à Chantal et Guy pour leur bar, et à Djemel l'épicier pour le transport des décors.



9

10

11

12

- **14 Avril** : Soirée du CSV Football et du CSCV. Soirée Jeux, quizz, questions musicales et diverses, le tout animé par le CSV Foot avec Solen au micro, Laurent et Greg pour la sono et comptage des points. De l'autre côté, le CSCV était dans les fourneaux aux crêpes, buvette et sandwiches. Bravo à l'équipe gagnante de la soirée composée de Rudy, Chantal, Nelly, les familles Mascarin et Jerama.

- **5 & 6 Mai** : Fête communale. 15<sup>ème</sup> Foulée Valençoise. Bravo au gagnant Christian Firminhac aux organisateurs, Laurent, Arlette, Christine, Isabel, Danièle. Merci à Alain Savary, pour le relais et ravitaillement.

Brocante avec de nombreux chineurs et exposants, restauration sur place par le CSCV, et manèges pour petits et grands avec nos fidèles forains.



**Prochainement :**

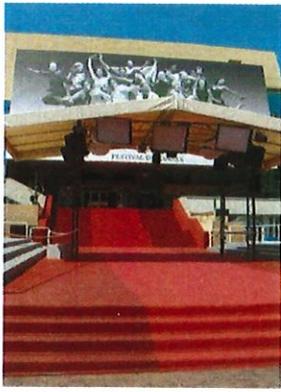
le 23 Juin, 5<sup>ème</sup> Spectacle de la « Mini Star'Ac Valençoise » par Murielle Miroite.

le 30 Juin, 5<sup>ème</sup> barbecue du Club avec la Fête de la Saint Jean.

le 13 et 14 Juillet : Moules-frites et Concours de pêche.

Pour le CSCV,  
Delphine SKIRKA

*L'équipe du CSCV vous souhaite, chers Valençois(es), un bel été et d'agréables vacances !*



## 60<sup>ème</sup> Festival de Cannes Un anniversaire spécial ...



Tous les ans, durant la deuxième quinzaine du mois de Mai, tous les yeux et objectifs sont rivés sur la célèbre Croisette !

CANNES, le plus grand festival de cinéma du monde, attire depuis 60 ans, les plus grands médias français et internationaux : environ 4500 journalistes du monde entier, représentant un millier de journaux, plus de 300 chaînes de télévision, 200 agences de presse, 150 radios. Quelque 300 photographes internationaux.

Près de 10.000 professionnels, producteurs, distributeurs et réalisateurs, venus de 91 pays. Tout ce « petit » monde se retrouve durant 12 jours dans la charmante ville de la côte d'Azur, Cannes, qui de surcroît, voit son nombre d'habitants triplé pendant le festival, passant de 70 000 à 210 000 habitants !



Autant vous dire, qu'il faut vite trouver sa place et ses repères dans cette foule immense ! Sans compter qu'à tout cela s'ajoutent les nombreux festivaliers, badauds et curieux, les uns passant leurs journées enfermés dans les salles obscures à se « gaver » de pellicule en visionnant jusqu'à 5 films par jour (jamais assez quand on est des vrais passionnés de cinéma !), les autres grillant des heures au soleil avec leurs parasols, glacières et escabeau, à l'affût d'apercevoir les stars qui monteront ce soir-là les marches. La différence donc entre un badaud et un festivalier, c'est que l'un est bronzé, l'autre non !

Du côté des films, cette année, 22 étaient en compétition pour décrocher la célèbre palme d'Or.

Le 16 Mai dernier, la maîtresse de cérémonie l'actrice Diane Kruger a déclaré ouvert ce 60<sup>ème</sup> Festival. Ainsi démarrait cette frénésie cannoise !

Puis, durant les 12 jours de festival, nombre d'acteurs, de réalisateurs, ont gravi les marches chaque soir, provoquant parfois des frénésies démesurées : du côté des américains le Président du Jury Stephen Frears, le réalisateur David Fincher venu présenter son film « Zodiac », Quentin Tarantino venu présenter son film « Boulevard de la mort » ont monté les marches dans l'espoir de remporter un prix. Malheureusement aucun des deux n'a été récompensé au palmarès. Et puis, Leonardo DiCaprio a fait fureur, mais surtout le couple mythique Angelina Jolie et Brad Pitt, accompagnés de Matt Damon, et du séduisant Georges Clooney venus présenter leur film « Ocean's 13 » ont enflammé le tapis rouge. Les 3 play-boys ont provoqué les cris des badauds qui les attendaient depuis 7h du matin, flashes crépitant de partout, et puis pour exciter un peu plus la foule Brad Pitt et Angelina Jolie ont signé des autographes !



Des émeutes comme il en existe rarement à Cannes, que seules des stars américaines peuvent provoquer ! L'autre star américaine à avoir provoqué un tel engouement comme à chaque fois qu'elle vient à Cannes, c'est d'ailleurs pour cela qu'elle est surnommée « l'amie du festival », c'est la somptueuse Sharon Stone ! Elle a fait sensation sur les marches. Notre seule star française à



provoquer une telle émeute est le charismatique Alain Delon ! Plus simplement sans provoquer l'émeute nos français Juliette Binoche, Luc Besson, Sophie Marceau, Patrick Bruel, Michel Piccoli (membre du Jury), le couple Alexandra Lamy et Jean Dujardin, Ludivine



Sagnier, Josiane Balasko, Alain Chabat (voir photo ci-jointe), Gérard Jugnot, Sabine Azéma, Clotilde Courau, Fanny Ardant, Marion Cotillard, Faye Dunaway (à gauche), Catherine Deneuve (à droite) ... ont foulé le tapis rouge.



On attendait beaucoup de ce 60<sup>ème</sup>

anniversaire, on s'attendait à un festival spécial, un peu différent des autres ..., cependant rien de vraiment « spécial » pour les 60 ans de ce plus grand festival de cinéma du monde. Si ce n'est la soirée mémorable du Dimanche 20 Mai célébrant ce 60<sup>ème</sup> anniversaire. Ce soir là, un florilège de stars ont défilé sur ce mythique tapis rouge et ont gravi les marches. En effet, les plus grands noms du cinéma français et international se sont faits immortaliser devant les objectifs des photographes.

Pendant plus d'une heure, les stars se sont succédé sur le tapis rouge et en haut des marches, tout d'abord 35 des plus grands réalisateurs du 7<sup>ème</sup> art sont venus présenter pour cette soirée spéciale anniversaire leur film collectif « Chacun son cinéma » un enchaînement de 35 courts-métrages de 3 minutes sur le thème de la salle de cinéma. Ainsi, pour notre plus grand plaisir, Emir Kusturica, Wong Kar Wai, Claude Lelouch, Roman Polanski, les frères Coen, David Cronenberg, les frères Dardenne..., bref les plus grands réalisateurs du cinéma d'hier et d'aujourd'hui se sont prêtés au jeu devant les objectifs.

Enfin, cette montée des marches unique, a été clôturée par la star incontournable du cinéma français, Alain Delon. Il a d'abord pris son bain de foule et a signé des autographes, puis a entamé sa montée des marches posant longuement devant les photographes, avant d'arriver en haut des marches levant les bras vers le ciel, image tant attendue marquant sa réconciliation et son retour au festival après 10 ans d'absence. Alain Delon reste une figure mythique du 7<sup>ème</sup> art, toujours aussi populaire, et autant acclamé que les stars américaines.

Et puis le 60<sup>ème</sup> Festival de Cannes, ce fut aussi :

- **des moments poétiques** : lors de la montée des marches du film « Le voyage du ballon rouge » avec Juliette Binoche, des centaines de ballons rouges ont été lâchés pendant que l'équipe du film montait les marches.

De même que pour le film franco-américain « Le Scaphandre et le papillon » de Julian Schnabel, des papillons ont virevolté au dessus de la montée des marches de l'équipe du film. Si je devais ne vous conseiller qu'un film de cette sélection cannoise, ce serait ce film « Le Scaphandre et le papillon ». L'histoire vraie et émouvante de ce journaliste Jean-Dominique Baudy devenu tétraplégique et qui ne peut communiquer avec les autres que par un simple battement de paupières. On regrette que Mathieu Amalric n'ait pas reçu le prix d'interprétation masculine.

- **des moments festifs** : le soir du 60<sup>ème</sup> anniversaire, le dimanche 20 Mai, un feu d'artifice clôturait cette soirée unique, tout le monde se regroupait sur la Croisette pour assister au spectacle !

- **des moments d'émotion et d'hommage** : le Festival rend hommage chaque année à de grandes figures du cinéma, ainsi on se souvient en 2001 de l'hommage à Gérard Oury, en 2003 l'hommage à Jeanne Moreau ..., cette année, c'est le réalisateur Claude Lelouch qui a eu le privilège de recevoir cet hommage ainsi que la chanteuse-actrice Jane Birkin. Tous les 2 nous présentaient, leur dernier film. Lelouch accompagné de Fanny Ardant présentait son « Roman de gare » et Jane Birkin fière de nous parler avant la projection de son 1<sup>er</sup> film en tant que réalisatrice « Boxes » (Les Boîtes) dans lequel jouent Lou Doillon sa fille, Michel Piccoli, Géraldine Chaplin ... (voir

photos ci-jointes)

Un autre hommage durant la cérémonie de clôture à laquelle j'ai eu la chance d'assister (voir photo ci-jointe de la salle) ; Alain Delon a souhaité rendre hommage à Romy Schneider, disparue il y a 25 ans. Delon nous a demandé de faire 25 secondes de silence en souvenir et en hommage à Romy. Un beau moment d'émotion.

- **Un moment improvisé** de concert sur les marches : le célèbre groupe U2 a offert ce soir là en haut des marches un concert de plus de 45 minutes.



- *des moments de folie et de bousculade* : la montée des marches de Brad Pitt (voir photo à gauche), Georges Clooney, Matt Damon, Angelina Jolie, Sharon Stone (voir photo à droite), et Alain Delon restent ceux qui ont provoqué le plus d'hystérie cette année sur la Croisette !



- *des moments imprévus* : au détour d'une rue, il se peut qu'on croise une personnalité quand on ne s'y attend pas, ce soir là c'est l'acteur français Michel Piccoli et membre du jury de cette année qui marchait tranquillement dans la rue et se laissait aborder par les passants. (voir photo plus haut)

- *des moments mondains* : les soirées sur les plages, le long de la Croisette, où les plus fêtards, généralement ceux qui ne vont pas aux projections de 8h du matin le lendemain !, se déhanchent jusqu'au bout de la nuit dans ces soirées mondaines et « branchées » !

- *des moments de rire* avec le film de clôture de Denys Arcand « L'âge des ténèbres » qui a clôturé ce 60<sup>ème</sup> festival sur le ton de l'humour, faisant oublier un peu ce palmarès décevant qui venait d'être annoncé.

En effet, une de mes grandes déceptions de ce 60<sup>ème</sup> Festival de Cannes reste le palmarès très décevant à mon goût, récompensant des films pas vraiment grand public. Certains grands réalisateurs sont repartis bredouilles, sans aucun prix, pourtant le film des frères Cohen « No Country for Old Men », « Zodiac » de David Fincher, le film français « Les Chansons d'amour » de Christophe Honoré pourtant très original sur fond de comédie musicale rappelant le cinéma de Jacques Demy aurait mérité un prix d'interprétation masculine. Mais en vain, le film n'a pas été récompensé.

Seule récompense méritée à mon goût c'est la palme d'or pour le film roumain de Cristian Mungiu « 4 mois, 3 semaines et 2 jours », l'histoire touchante d'un avortement. Attention âmes sensibles, certaines scènes peuvent choquer certains spectateurs.

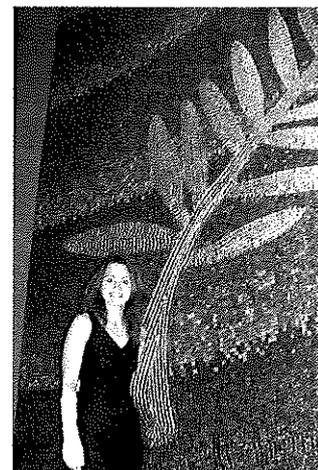
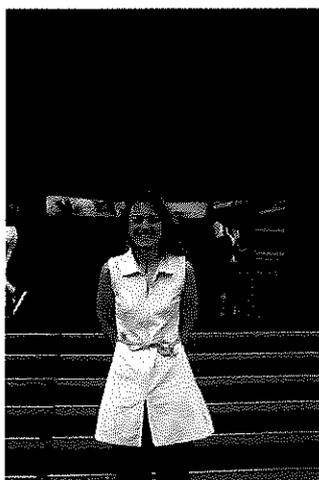
Cette palme d'Or, de ce 60<sup>ème</sup> Festival de Cannes ne pouvait être que remise des mains d'une actrice de renom international, Jane Fonda, a remis la Palme d'Or au réalisateur Cristian Mungiu qui a brandi sa palme en guise de victoire. Le rideau tombait ainsi sur ce 60<sup>ème</sup> festival laissant flotter dans l'air, de mon point de vue personnel, une légère déception de ce palmarès...

Les films que je vous conseille donc qui sortiront tout au long de cette année 2007 et en 2008 dans les salles sont : « Les Chansons d'amour » de Christophe Honoré, « Boxes » de Jane Birkin, « L'avocat de la terreur » de Barbet Schroeder un documentaire sur l'avocat Jacques Vergès, « Souffle » de Kim Ki-Duk, « Zodiac » de David Fincher, « Un cœur invaincu » avec Angelina Jolie, « Boulevard de la mort » de Quentin Tarantino, « Le Scaphandre et le papillon » de Julian Schnabel, « Alexandra » d'Alexandre Sokourov, « Ocean's 13 » de Steven Soderbergh avec Brad Pitt et Georges Clooney, et puis le magnifique film de Sandrine Bonnaire « Elle s'appelle Sabine » consacré à sa sœur autiste.

Je vous laisse la curiosité de découvrir ces films atypiques, attachants, poétiques, émouvants, dans les salles de cinéma seine-et-marnaises près de chez vous.

Voilà le moment où il faut penser à rejoindre la réalité, dans le TGV je m'accorde un petit moment de répit en rêvant nostalgiquement à ces 12 jours mémorables, puis d'un sursaut je me réveille et j'aperçois par la vitre du train, le clocher de Valence ! Il faut se rendre alors à l'évidence, le festival est bel et bien terminé !

Alors que ce 60<sup>ème</sup> festival laisse déjà la place à la 61<sup>ème</sup> édition, je vous donne rendez-vous en Mai 2008 pour un récit de mon 8<sup>ème</sup> festival cannois. D'ici là, faites vous plaisir en allant au cinéma !



**Delphine SKIRKA**

## 2<sup>ème</sup> concert de la Chorale du Bonheur

Pour la deuxième année, le CSCV présentait le 2<sup>ème</sup> concert de la chorale du bonheur en ce dimanche 20 mai 2007, en l'église St Nicolas de Valence-en-Brie.



Nos 9 artistes en herbe (Coralie, Clara, Leila, Camille, Sarah, Océane, Noura, Nouridine, Christopher), avec leur professeur Christine Berthaud ont repris un grand nombre de standard (Ma Liberté, c'est la Fête, Aimer à Perdre la Raison, Amstrong...)



Merci également à Isabel et Armelle d'avoir accompagné les enfants sur les chansons, merci aux Valençaises et Valençois d'être venus apprécier et partager ce beau concert.

Merci à tous nos artistes ainsi qu'à Christine Berthaud.

Pour ceux et celles (Adultes et Enfants) qui souhaitent rejoindre la chorale, rendez-vous en septembre.



Bonnes et reposantes vacances d'été  
Pour le CSCV-Laurent Vion

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU RPI

DU 9 MARS 2006 - 20 h 00

Président : Monsieur Serge VAUCOULEUR

Présents : Mrs CHAMAULT, MARY, BRUNEAU, DUFOR  
Mme ROUVEAU et Mlle NARME

Absentes : Mmes DUBREUIL et FAURE

Le Comité syndical adopte le procès verbal de la réunion précédente.

**Approbation du compte administratif 2005** : Après présentation du compte administratif 2005 par Monsieur le Président, après que Monsieur le Président ait quitté la salle, le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Michel MARY, Vice-Président, adopte le compte administratif 2005 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 33 082.65 € et un déficit d'investissement de 3 239.65 € soit un résultat global de 29 843.00 €.

**Approbation du compte de gestion 2005** : Après présentation du compte de gestion 2005 élaboré par Monsieur le Receveur municipal, le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2005.

**Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2005** : Après avoir pris connaissance du compte administratif 2005, constatant que celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 33 082.65 € et un déficit d'investissement de 3 239.65 €, le Comité syndical décide d'affecter comme suit le résultat d'exploitation 2005 :

- Article 002 « Excédent antérieur » : 29 843.00 €
- Article 1068 « Excédents capitalisés » : 3 239.65 €

**Approbation du budget primitif 2006** : Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2006 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 219 883.00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 12 880.00 €.

Fait à Echouboulains,  
Le 10 mars 2006

Le Président : Serge VAUCOULEUR.

# V alence Animations Loisirs Culture (V.A.L.C)

## Chasse à l'oeuf

Comme chaque année, le V.A.L.C. organisait « La Chasse à l'œuf » aux Fours à chaux le dimanche 8 avril.

Par chance, le soleil s'est joint à notre manifestation où nous avons pu dénombrer bon nombre de participants. Les enfants sont repartis le ventre plein de chocolat et les parents étaient invités au pot de l'amitié offert par la municipalité, que nous tenons à remercier bien vivement.



Chouette personne ne l'a vu !



Quand je serai grand,  
ma benne sera pleine !!!!!!!



Allez maman, on y va.....



Ouais, j'en ai tout plein



Je l'aurai rien que pour moi !

## Fête communale – 5 et 6 mai

Le dimanche 6 mai, le V.A.L.C. donnait rendez-vous pour sa traditionnelle brocante. Les participants furent nombreux et les visiteurs ont apparemment fait de bonnes affaires, le tout dans une ambiance fort sympathique.

Le samedi, nous déplorons le manque de participants, certainement découragés par le temps épouvantable.

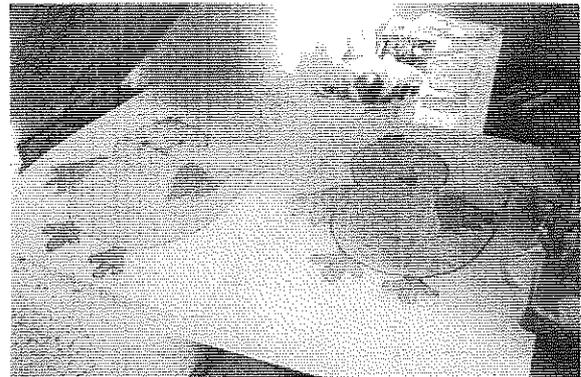
Nous tenons tout de même à féliciter les 3 courageux jeunes qui ont bravé la pluie avec force et courage. Bravo à eux !

## Bibliothèque

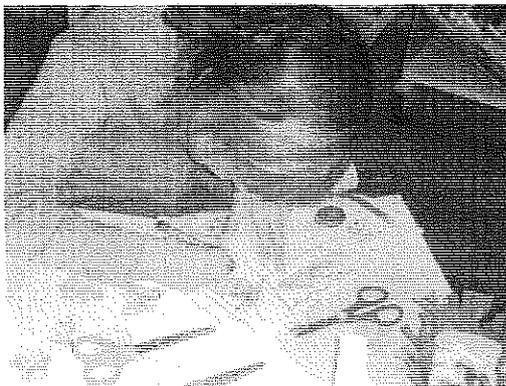
Nous remercions tous nos fidèles lecteurs à qui nous faisons faire également quelques travaux manuels pour les grandes occasions (Noël, Pâques, Fêtes des mères, des pères...) et qui semblent les satisfaire



Pffft.....ça dégouline



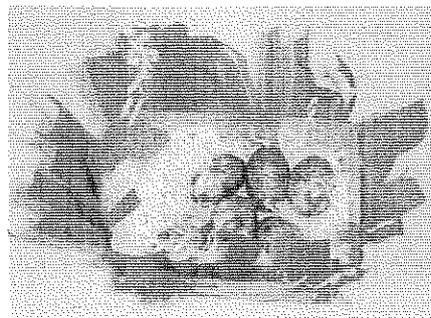
Génial le résultat !!



Concentration extrême....



J'aurai fini avant toi...



Et voilà le chef d'œuvre !

☺ Nous vous signalons que la bibliothèque prendra ses congés d'été à compter du mercredi 4 juillet 2007.



*Le V.A.L.C. souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et sera heureux de vous retrouver en septembre.*

## NOUVEAUX COMMERCANTS



Depuis quelques mois maintenant, un nouveau propriétaire vous accueille à la SUPERETTE DE L'ÉGLISE : Monsieur BOUFOUS.

Vous apprécierez sa gentillesse et sa serviabilité.



Le 5 mai dernier, le café a rouvert ses portes.

Les nouveaux patrons vous accueilleront en salle pour les repas et au bar pour l'apéritif, son nom ? **LA TABLE 77**

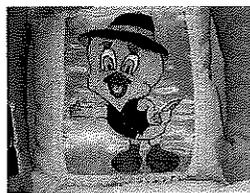
**BONNE APPÉTIT !**

### UNE BRODEUSE D'ART

Madame LEROUX Martine, 8 rue des Flamboyants 01.64.31.86.09, vous propose ses talents de brodeuse sur tableaux, coussins, coussinets, ainsi que de la peinture à l'aiguille.



N'hésitez-pas !



## Nos commerçants, artisans, entreprises

### **L'Etape de Valence**

Restaurant  
1 place de l'Eglise  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.60.70.66.11

### **Christophe-François PERREAU**

Sculpteur sur bois  
8 rue d'Echouboulains  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.81.37

### **Jean-Claude ROUSSEAU**

Fromages de chèvre  
19 rue d'Echouboulains  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.80.97

### **Fabrice HERBLOT**

Transport  
17 lot les Flamboyants  
77830 VALENCE EN BRIE

### **Mr et Mme GENIN**

Paysagiste  
34 rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.88.80

### **TRANSPORTS JACQUET**

13 rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.82.91

### **Adelino ANTONIO**

Plâterie  
13 rue Henri Gelin  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.60.70.66.24

### **SUPERETTE DE L'ÉGLISE**

Epicerie-dépôt de pain  
2 place de l'Eglise  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.83.62

### **LA TABLE 77 – Mr et Mme TRUCA**

bar, restauration  
32 rue André Taboulet – 77830 VALENCE EN BRIE

### **Jean-Louis GODARD**

Assistance Haute Pression  
19 rue Emile Parquet  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.89.22

### **Gérard CHANCÉ**

Sculpteur  
14 rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.60.70.65.49

### **Pascal FRENCHÉ**

Spécialiste du parquet  
6 rue Jean Haderer  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.88.13

### **Paul ROUSSEAU**

Laitier  
5 rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.3181.42

### **TISSIER Père et Fils**

Maçonnerie générale  
17 rue Henri Pelle  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.81.21

### **Franck FOURNIER**

Entreprise de peinture  
1 rue Henri Gelin  
77830 VALENCE EN BRIE  
☎ 01.64.31.84.74

### **Marie-Claude MIGNONNEAU**

artiste peintre  
2 rue Max Lafon  
77830 VALENCE EN BRIE

### **MERIEL Patrice**

Taxi toutes distances  
77130 MONTEREAU FAULT YONNE  
☎ 01.64.32.47.67  
☎ 06.07.49.93.51

### **Jean-Louis DOCEUX**

architecte  
3 rue Guy Charles Cros – VALENCE EN BRIE





Mairie de Valence-en-Brie

# N'OUBLIEZ PAS !!

# Saint Nicolas

Madame, Monsieur,

Chaque année, notre municipalité organise la Saint Nicolas.

Les enfants concernés sont ceux nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1996 et le début décembre 2007

Pour nous faciliter le recensement, et vous faire parvenir prochainement les plaquettes qui vous permettront de faire le choix du ou des jouets pour votre enfant ou vos enfants que Saint Nicolas distribuera, merci de retourner le coupon ci-dessous avant le **18 juin 2007**. Passé ce délai, nous ne pourrons plus prendre en compte les inscriptions. Vous comprendrez que les commandes doivent être passées rapidement.

---

SAINT NICOLAS 2007  
coupon à retourner en Mairie avant le 18 juin 2007

Nom de famille.....

Adresse.....

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE

Si un enfant est prévu dans l'année, précisez nous la date de naissance approximative